

July 2006



Château-garnier, demain !

Le mot du Maire

Avec le beau temps, arrive la onzième édition de Château-Garnier demain !, que beaucoup d'entre vous attendent avec impatience.

Notre petite commune rurale continue de bouger et de s'adapter à notre époque avec l'arrivée (enfin !) de l'ADSL en février dernier et bientôt (fin 2006 ou début 2007) de la téléphonie mobile.

Preuve de dynamisme de notre commune, cinq maisons neuves sont à ce jour en cours de construction, deux autres vont être entreprises dans les prochains mois. Nous espérons tous que l'arrivée de jeunes couples, va permettre à l'école de maintenir toutes ses classes. La perspective d'un

regroupement scolaire que l'action conjointe de la Mairie et de l'APE, chacun dans ses prérogatives, a permis d'éviter pour la prochaine rentrée, ne sera alors plus d'actualité.

Notre commune a de nombreux projets dont la gestation est plus ou moins longue en fonction des difficultés à monter les dossiers pour obtenir les subventions, sans lesquelles rien ne serait possible. Il en est ainsi de notre logement du bâtiment Barrié, qui ne devrait être livré que début 2007, de la boucherie-charcuterie, de la maison médicale et de l'assainissement d'Envaux, qui ne se réaliseront qu'en 2007 voire 2008 si tous les financements sont obtenus.

En ce qui concerne notre bar-hôtel-restaurant, malgré l'amertume laissée par l'échec de sa précédente reprise, nous avons à nouveau, avec le SICLER, cherché des repreneurs aptes à faire vivre notre commune. Nos efforts ont été payants et très bientôt l'ex Relais du Castel revivra sous un autre nom sous la houlette d'un jeune couple dynamique.

Je ne terminerai pas ce petit mot sans remercier toute l'équipe de rédaction pour la qualité de leur travail. Tout comme moi, je suis sûr que vous prendrez plaisir à lire ce bulletin et je souhaite à tous un excellent été.

Dans ce numéro :

Etat Civil et N° utiles	2
Calendrier des fêtes et Illuminations	3
Les vœux de la Municipalité	4
Election de Miss Pays Gencéen	5
Les bâtiments- la voirie	6-7
Le budget	8- 11
La vie de notre commune	12- 24

La Communauté de Communes	25-26
Le Syndicat Mixte du Clain Sud	26-27
Le Pays Civraisien	28
La population	29
La page sociale	30-32
La vie des associations	33-36
La page des gourmets	37-38
La page souvenir	39-40

L'état Civil

Décès

- MORICHEAU Emile, le 01 janvier
- PREVOST Marie Madeleine veuve POUPARD, le 03 février (*)
- NERISSON Suzanne, le 28 février (*)
- TROUVE Georgette veuve THIMOIGNIER, le 12 mars
- VIOLEAU Ernestine veuve TARRONDEAU, le 22 mars (*)
- JARRY Philippe, le 07 avril
- MUZARD Marie veuve BERGEON, le 08 avril (*)

- LECONTE René, le 14 mai (*)
 - DESOULIERES M. Madeleine veuve FAURE le 6 juin (*)
- (*) : Maison de retraite

Mariages

- DUBOURG Auguste et BERGER Marie-Pascale, le 04 mars
- BERNARD Nicolas et BADIE Virginie, le 17 mars
- HERVOUET Yves-Henri et CHENE-PAPILLON le 10 juin

Naissances

- LE CAM Rémi, le 28 mars
- RESSEGAND Héroïse le 30 mai



Pour nous joindre :

MAIRIE de CHATEAU-GARNIER

Rue Maisonnay

86350 CHATEAU-GARNIER

Tél: 05 49 87 80 11

Fax : 05 49 87 82 86

Email: mairie.chateaugarnier@wanadoo.fr

En cas d'urgence, vous pouvez contacter :

- M. François AUDOUX – Maire : 05 49 87 87 22
- Mme Claudine CHEVAIS – Adjte : 05 49 87 85 60
- Mme Huguette LEOBET – Adjte : 05 49 87 86 25
- M. Claude BERNARDIE – Adj : 05 49 87 87 88
- M. Jean VIGNAUD – Adj : 05 49 87 82 62

MAIRIE OUVERTE AU PUBLIC

LUNDI :de 13h30 à 16h30

MARDI : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

MERCREDI : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

JEUDI :de 13h30 à 16h30

VENDREDI :de 8h00 à 12h

1^{er} SAMEDI de chaque mois de 10h00 à 12h00

ECOLE PUBLIQUE DE CHATEAU-GARNIER

Tél : 05 49 87 83 42

GARDERIE PERISCOLAIRE

Tél : 05 49 87 88 43

Ouverte le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h00 à 9h00 et de 16h30 à 18h00

CANTINE SCOLAIRE

Tél : 05 49 87 97 48

La mairie sera fermée

du 14 juillet au 15 août 2006.

**Une permanence sera assurée les mardis
et les vendredis de 10h00 à 12h00**

Le calendrier des Fêtes

JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Samedi 1er			Dimanche 1er		Samedi 2
Fête des écoles			Loto de la Cantine		Choucroute Foot
Dimanche 9				Dimanche 12	Samedi 9
Méchoui Foot				Loto des Aînés Ruraux	Arbre Noël Ecole
				Vendredi 17	Dimanche 10
				Concours de Tarot	Poule au gibier ACCA
Vendredi 14		Vendredi 15	Dimanche 15	Samedi 25	
Pétanque Plan d'Eau Dîner + Feu d'artifice		AG Tarot 20h30	Loto Clique	AG Comité des Fêtes	
Lundi 31	Samedi 26	Dimanche 24	Samedi 21	Dimanche 26	
Folklore international (Conseil Général)	Fête de la Bière Plan d'eau	Foire de la St Maurice (10 ans)	Soirée Cyclos	Concours Be-lote Cantine	

Les illuminations

Résultats jury 2005 ^{aux} *vœux 2006*

Noël et Jour de l'An s'annonçant, pour le plaisir de tous, bien des familles ont décoré toitures, façades des maisons et arbustes du jardin de guirlandes et sujets multicolores, marquant ainsi le symbole de ces fêtes de fin d'année.



La commune avait investi dans l'installation de nombreux motifs posés rue du Moulin. Quelques compléments de décors sont prévus pour fin 2006.

Le challenge des illuminations 2005 a récompensé :

Illumination de nuit : M. et Mme Vignaud René, M. et Mme Guichard Francis, M. et Mme Urbain Valère, M. et Mme Chevais Jacques, Mme Thillard et M. Mallier Patrick.

Décor de jour : Mme Roy Suzanne, M. Léonardi Franck et Mme Moineaud Sylvie, M. et Mme Chevais Gérard.

Deux quartiers ont également été retenus, il s'agit de la rue Maisonnay et de la cité du Plan d'Eau. Un arbuste a été remis en récompense aux gagnants.

Les vœux de la municipalité

Le samedi 7 janvier, les Castelgarnierois étaient conviés à la salle des Fêtes pour les traditionnels vœux du Maire et de la municipalité.

Monsieur le Maire a tout d'abord remercié les personnes présentes, M. Lepercq Député, les représentants de la Brigade de Gendarmerie et du Corps des Sapeurs-Pompiers, M. Meunier, Receveur Municipal du Trésor, l'équipe enseignante, le Père Audebrand et les associations qui animent la commune avec dynamisme.

A été fait le bilan de l'année 2005 et présentés les projets 2006. M. le Maire a évoqué le souci de notre école où l'effectif est en baisse, mais l'arrivée de nouvelles familles sur notre commune devrait palier à une suppression de poste.

Ces vœux sont également l'occasion de faire connaissance avec les nouveaux arrivants (liste ci-dessous) :

- M. & Mme LAVAGNE Jean-Pierre – Route de Sommières
- Mme VALADE Geneviève



- et M. PELLETANT Franck – Couture
- M. & Mme BUSSY Jean-Philippe et Laurence – Chez Bois
- M. GUILHEIN Loïc et Mme CHEVALIER Géraldine
- Mme SERVANT Marlène – Rue de la Poste
- M. THOMAS Graeme et Mme VAUGHAN-EVANS Lorna
- M. GIROIRE Fabien et Mme BABIN - Bois de chez Pibouille
- M. & Mme TOUSSAINT Jacques – Bois de chez Pibouille
- M. & Mme SMITH KENNETH – L'Epine
- M. et Mme STEPHEN David – Horeb
- M. ROUSSEAU Thierry – L'Allier
- M. & Mme GUINAULT Jacky et Francette – Couture
- M. & Mme SAUZE Eric et Sandrine – Cité Bellevue
- M. MUSARD Jean-Luc – Cité Bellevue
- M. RODRIGUEZ Emmanuel - Envax (à qui nous présentons toutes nos excuses car il n'avait pas reçu d'invitation).

Miss Pays Gencéen

Pour la 8^{ème} édition de ce qui est devenu, au fil des années, l'évènement incontournable du Pays Gencéen, la salle des fêtes de Gençay a accueilli plus de 500 personnes venues assister à cette soirée.

Celle-ci était organisée par le Comité d'Entente des Associations de Magné et l'Office de Tourisme en partenariat avec l'UCIAL Gençay, la CCI de la Vienne, les artisans de Magné et la Communauté de Communes,

l'animation étant assurée par le clown DROLOS et le duo ACROPOLE.

L'ambassadrice de Château-Garnier était Maria HIRICOIU de Couture, coiffée par CHRISTELLE COIFFURE, qui a défendu avec beaucoup de charme, les chances de notre commune.

A l'issue des différentes présentations effectuées par les candidates, défilé de mode compris, le jury a délibéré longuement pour décerner les titres de :

- 2^{ème} dauphine à Audrey Vorangine de la Ferrière-Ayroux
- 1^{ère} dauphine à Elodie PREVAULT de Champagné-St-Hilaire
- Miss Pays Gencéen à Cindy Courtois de Gençay.

Il faut adresser un grand bravo aux organisateurs et féliciter chaleureusement ces demoiselles pour leur beauté et leur grâce, qui ont enchanté un public tout acquis à leur cause.

Merci Mesdemoiselles, merci Maria !



Le clown Drollos



Maria Hiricoiu, notre représentante



Miss Pays Gencéen 2006 accompagnée de Miss Pays Gencéen 2004

Les bâtiments communaux

Dans nos précédentes gazettes nous vous avons indiqué les divers travaux en cours. Aujourd'hui presque tous sont terminés, il ne nous reste plus que les ravalements du presbytère et de la Poste pour lesquels des devis sont toujours à l'étude.

Actuellement notre priorité est l'aménagement de l'ancien logement de M. et Mme Barrié : Au 1^{er} étage

un logement locatif F4 dont les travaux seront en cours prochainement.

Au rez-de-chaussée de l'immeuble, un espace médical est à l'étude. Celui-ci pourrait servir de cabinet secondaire pour les médecins qui ont une clientèle sur notre commune et qui en font la demande, ils pourront assurer des consultations aussi souvent que nécessaire. Ma-

dame Le Docteur Hebras-Lelong nous a fait part de son intérêt pour ce projet, tout comme Mme Guillard pour la partie Kinésithérapie (Magné restant son cabinet principal) et Mmes Beaufort- Herault- Lasnier- Lucas Infirmières à Usson du Poitou.



Les bâtiments et la sécheresse 2003

Certains bâtiments communaux ont été victimes de la sécheresse de l'été 2003.

Une déclaration de sinistre en catastrophe naturelle a été déposée auprès de notre assurance, seuls ont été reconnus sinistrés le bâtiment de la poste (hors

voûte) et le dépôt communal. Une réclamation vient d'être déposée pour la salle des fêtes et la voûte de la cave du bâtiment de la poste (réparée en urgence en 2004).

L'indemnité proposée par

l'assurance pour les travaux des 2 bâtiments retenus est de 50418.11€



La Commission Fleurissement

L'accueil sur une commune est très important, l'agencement de coins aménagés où l'on peut s'attarder est très apprécié.

Un programme a été établi sur 2005, notamment pour le square d'Amöneburg, la Croix route de Gençay, le pont route de Sommières, mais il reste toujours à faire.

La commission s'est réunie

et le choix s'est porté cette année, sur l'aménagement du mur du cimetière (parking de la Chaufferie) : Y fleuriront glycines, hortensias, vivaces et autres !

Le mur de pierre, les treillis et supports ont été confectionnés et montés par les employés communaux. Félicitations pour ce travail finement réalisé !

D'autres points sont à étudier, par exemple : agrémenter les pompes de refoulement au bas-bourg.

Nous rappelons qu'un fonds de concours pour le fleurissement, représentant 50 % du coût total avec un plafond de 1500 €, nous est attribué par la Communauté de Communes .



July 2006

La voirie

VOIRIE COMMUNALE

Sur 2006, est prévu un programme plus restreint que les années passées. Sont concernées :

- La route de St Martin pour une partie en enrobé et la réfection d'un tronçon route de Bernay au niveau de Horeb avec une purge et curage des fossés. (Les devis sont à l'étude).
- La 2^{ème} tranche de pose de bordures à la cité route de Gençay est prévue et des devis ont été demandés pour un montant estimé à 39550 € H.T. Une subvention de 15,24 € par mètre linéaire est accordée, soit au total 6477 €.

VOIRIE RURALE

Deux programmes DGE ont été établis ces dernières années, et une grande partie des accès aux villages ont été revus.

Une nouvelle demande DGE sera faite en juillet concernant la voirie rurale sur chez Jean de Lavaud et sur Envaux (suite aux travaux d'assainissement).

Une subvention de 30% HT est normalement accordée. Rappelons également qu'un fonds de concours d'un montant de 15000€ est attribué par la Communauté de Communes pour l'ensemble de la voirie.

La prévision d'un tonnage d'enrobé à froid est en cours

afin de couvrir l'urgence sur les points défectueux.

Un programme empierrement des chemins ruraux se fera sur le 2^{ème} semestre.

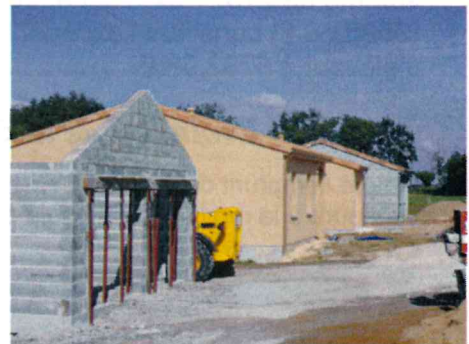
L'élagage grande hauteur a été effectué en début d'année par l'entreprise Vauzelle sur les routes de St Martin, Grand-Chabanne, le Courteil, l'Epine et Maisonneau. Rappelons que le déblaiement des branches et autres bois est à la charge des propriétaires riverains (comme théoriquement l'élagage). La commune n'intervient qu'exceptionnellement en cas de défaillance de ce dernier pour des raisons recevables.

Le lotissement

Comme vous pouvez le constater sur cette photo, les travaux vont bon train, et trois maisons devraient être terminées au cours du second semestre.

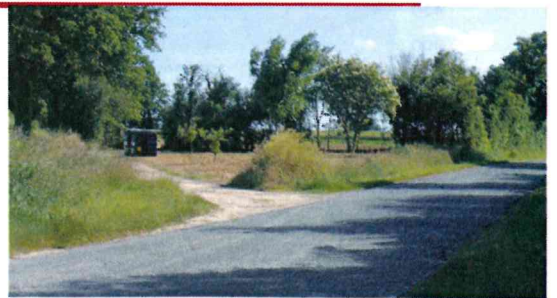
A ce jour cinq permis de construire ont été délivrés pour ces 5 lots, 4 lots sont

vendus et le 5^{ème} a été retenu avec promesse d'achat devant notaire. En conséquence, le Conseil Municipal étudie la possibilité de réaliser un autre lotissement dans les meilleurs délais.



Le relais de téléphonie mobile

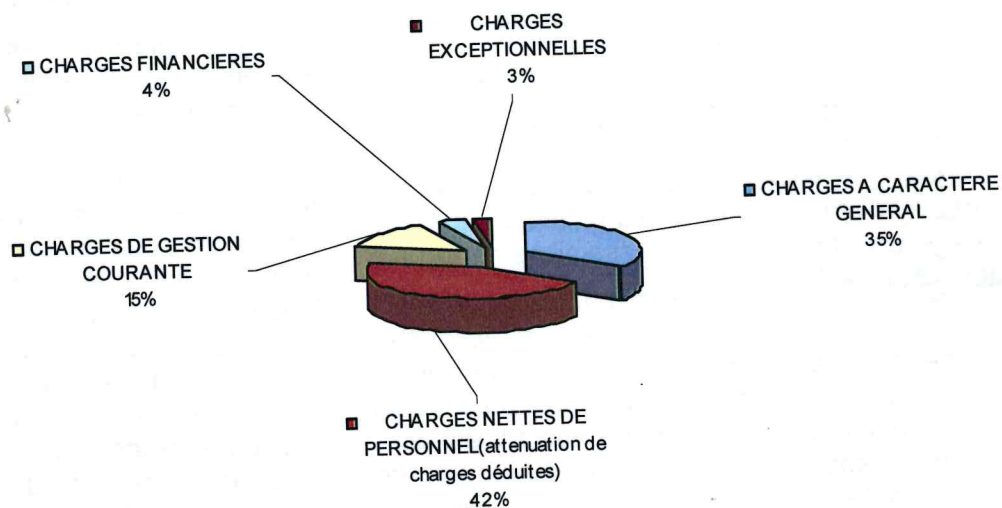
La société GRANION CORASU mandatée par SFR (Opérateur Leader) a sélectionné le site situé Route de St Romain. L'antenne qui sera érigée sur ce site sera mutualisée et servira aux 3 opérateurs (SFR, Orange, Bouygues). Selon le responsable de l'étude, les travaux devraient être terminés en fin d'année.



Le budget général 2005

Section de Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2005

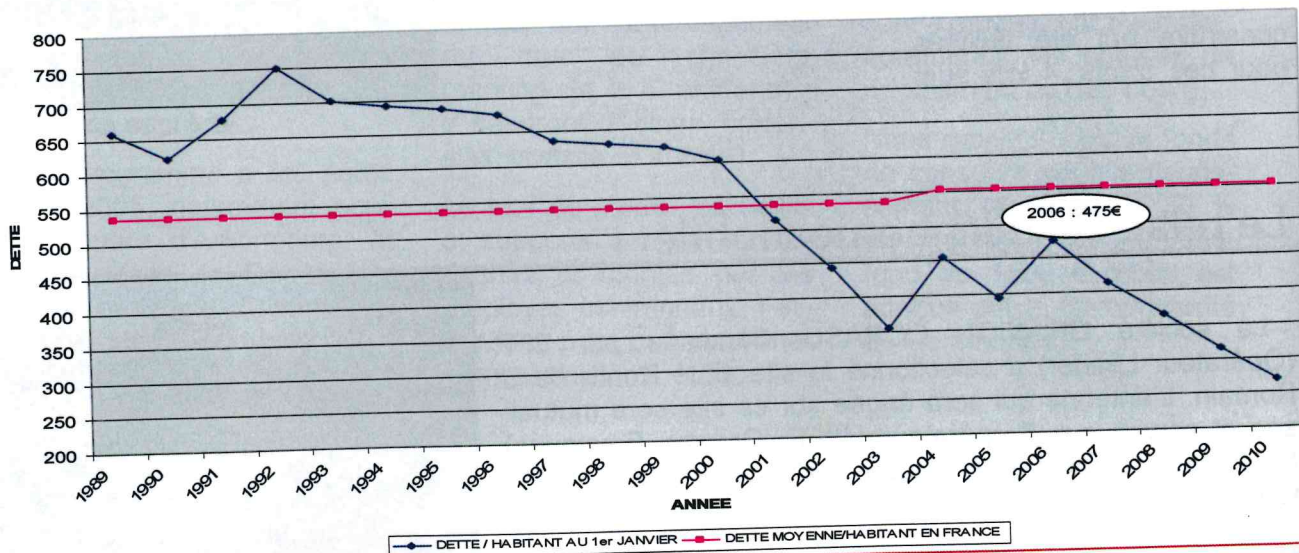


En 2005, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à la somme de 367365 €, soit 581,27 € par habitant. Les charges nettes de personnel représentent toujours le plus gros poste (42 % des charges), mais sont en contre-partie compensées par l'importance des travaux effectués en régie. A noter toutefois qu'avec un coût de 192,30 € par habitant, nous nous situons dans la moyenne basse de communes comparables à Château-Garnier (197 €). Les recettes de fonctionnement se sont élevées quant à elles, à 411245,77 €.

Le bilan de la section de fonctionnement montre un excédent global de 94611,38 €. La somme de 21371,04 € est affectée au compte 1068 de la section investissement, le solde (9696,68 €) constitue l'excédent net de l'exercice 2005. Les restes à réaliser (déjà budgetés) s'élèvent à 5792,98 €.

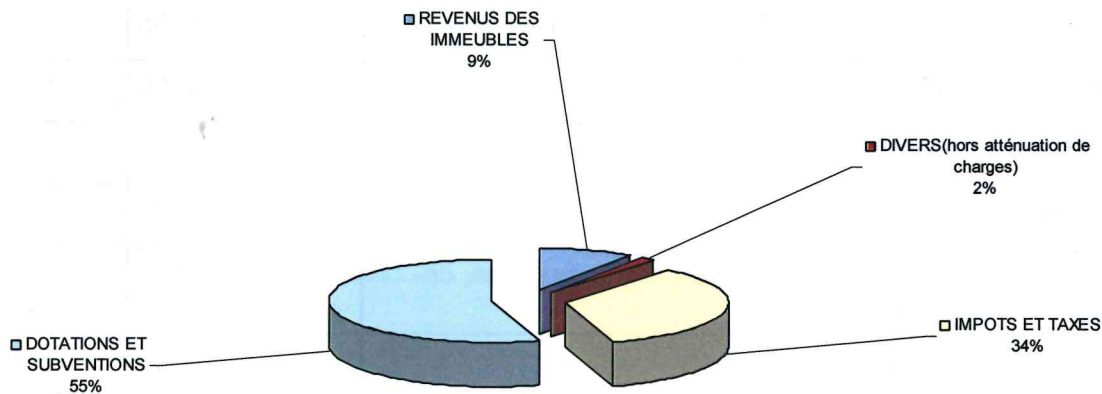
Evolution de la dette par habitant

Malgré l'emprunt de 100000 € réalisé en 2005, la dette par habitant au 31/12/05 (475 €) reste modérée et inférieure à la moyenne nationale pour une commune de taille comparable (533 €).



Le budget général 2005 (suite)

Recettes de fonctionnement



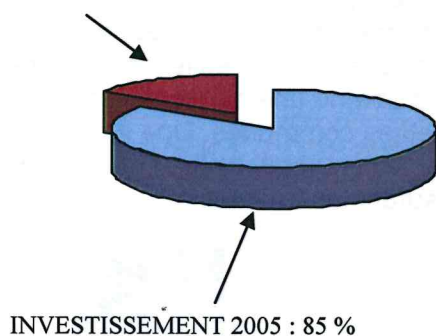
En 2005, les dépenses d'investissement, hors affectation comptable de l'hôtel-Restaurant, se sont élevées à 350382,27 €, 313739,44 € pour les investissements (bâtiment Barrié, transformateurs du Bas-Bourg, réseaux route de Bernay...) et 36643,26 € pour le remboursement du capital des emprunts.

Les recettes d'investissement hors excédent de fonctionnement 2004 (affecté au compte 1068) et hors affectation comptable de l'Hôtel-Restaurant se sont élevées à 338608,67 €. Compte-tenu des restes à réaliser, le déficit de la section investissement s'élève à 21371,04 €. Ce déficit est comblé par un virement de la section fonctionnement excédentaire sur le compte 1068.

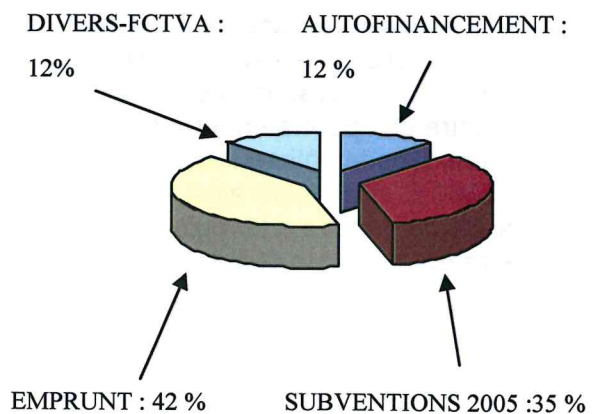
Section investissement

Recettes

REMBOURSEMENT CAPITAL
DES EMPRUNTS : 15 %



Dépenses



Le budget général

NATURE DES PRINCIPAUX TRAVAUX PREVUS EN 2005	Montant budgété	Subvention
RESERVES INCENDIES	15000	9200
INSERTION RESEAU TELEPHONIQUE	30000	6271
ECLAIRAGE PUBLIQUE SUITE INSERTION RESEAUX	48795	18104
BORDURES CITE 2ème TRANCHE	45000	5334
LOGEMENT BATIMENT BARRIE	75000	26800
CLOCHES ET PLANCHERS DE L'EGLISE	8000	2487
TRAVAUX CIMETIERE (Ravalement murs, ossuaire, caveau, colombarium)	38400	12040
VOIRIE COMMUNALE	8000	4954
POTEAU INCENDIE BAS-BOURG	2838	0
TRANSFORMATEUR BAS-BOURG ET RESEAUX (fin de travaux)	3483	0
ETUDE AMENAGEMENT CENTRE BOURG	3000	627
TRAVAUX SALLE SEMAILLE AUX VENTS	5000	1567
TOTAL DES TRAVAUX	267516	78184

A ces travaux se rajoutent ceux de l'insertion du réseau électrique pour un montant d'environ 99000 €, 7920 € restent à la charge de la commune.

Le budget général prévisionnel 2006

Pour 2006, la section fonctionnement est équilibrée à hauteur de 568012 € et dégage un excédent de 156722 € qui est viré sur la section investissement.

La section investissement est équilibrée quant à elle à hauteur de 358197 €. Le montant des travaux prévus s'élève à 290436 €. Toutefois la réalisation de ces travaux dépendent de l'obtention de subventions et compte-tenu du retard dans les réponses à nos demandes, certains d'entre eux pourraient être différés en 2007. Il convient de noter que pour la réalisation du logement dans le bâtiment Barrié, notre Député M. Lepercq nous a obtenu une subvention de 15000 €, confirmant ainsi son attachement à l'essor de nos petites communes. Une subvention a été demandée à la région, via le Syndicat Mixte du Pays Civraisien, mais celle-ci ne pourrait être obtenue que début 2007, ce qui nous oblige à différer d'autant les travaux.



Les budgets annexes

Le budget assainissement

En 2005, l'excédent du budget assainissement s'est élevé à 9123.23 € et est reporté sur 2006. Le budget prévisionnel est équilibré à hauteur de 29518 € pour le fonctionnement et 175391 € pour l'investissement.

Ce budget est caractérisé par la prise en compte des travaux d'assainissement du village d'Envaux conformément aux conclusions de l'étude de zonage. Le SESAER a été mandaté, après appel d'offre, par le Conseil Municipal afin de mener à bien toutes les études préliminaires de travaux et le suivi du chantier. Compte-tenu des lenteurs observées dans le traitement des dossiers de demande de subventions par les différents organismes concernés, les travaux devraient commencer courant 2007.

Le budget chaufferie

En 2005, l'excédent s'est élevé à 8339 € et a été reporté sur 2006. Il convient de noter que tous les ans, nous provisionnons des dépenses de très grosses réparations suite à l'usure normale des installations grâce à cet excédent d'exploitation.

En 2005, la chaudière bois a produit 426200 KW et consommé 166.5 Tonnes de bois et 4 m3 de fuel.

En 2006, le budget est équilibré à hauteur de 51608 € en fonctionnement et 29294 € en investissement.

Suite à des mouvements de terrain, la sous station de l'église a été gravement endommagée cet hiver. D'importantes réparations sont nécessaires et ne peuvent être effectuées que lors de l'arrêt total de l'ensemble de la chaufferie avec vidange des circuits. L'isolement partiel de cette partie du circuit n'a donc pu être totalement effectué pour diverses raisons techniques, ce qui implique la persistance de fuite au niveau de cette sous-station, ce que nous regrettons.

Le budget hôtel-restaurant

En 2005, l'excédent comptable s'est élevé à 8339 € et a été reporté en 2006. Il convient de noter que ce résultat n'est pas le reflet réel de la situation. En effet, suite à la liquidation de Mme Perrin, certains mandats comptabilisés (loyers...) en 2005 vont passer en non-valeur. En 2006, le budget est équilibré à hauteur de 28383 € pour le fonctionnement et 23762 pour l'investissement. Pour permettre de financer les travaux effectués en 2005 et prévus en 2006, un emprunt de 15000 € a été réalisé. Les annuités de ce prêt devront être couvertes par le loyer et permettre ainsi à terme, un équilibre de ce budget annexe.

Le budget lotissement

En 2005, ce budget était équilibré à hauteur de 40468.28 € en fonctionnement et 17962 € pour l'investissement.

En 2006, ce budget est équilibré à hauteur de 19194 € pour le fonctionnement et 15896 € pour l'investissement.

En 2004, suite à la mise en liquidation du Relais du Castel, la commune a acquis auprès du liquidateur la licence, le fonds et le matériel. Pour assurer une gestion plus rigoureuse de l'ensemble des bâtiments, la partie logement a été séparée de la partie professionnelle et est restée dans le domaine privé de la commune tandis qu'un budget annexe soumis à la TVA, a été créé pour la partie Hôtel Bar-restaurant. Après avoir étudié les propositions de reprise de plusieurs candidats, le Conseil Municipal a accepté la candidature de Mme PERRIN aux conditions suivantes :

- Etablissement d'un bail commercial signé le 15/02/2005 pour le Hôtel Bar-restaurant moyennant un loyer mensuel de 312,36 € H.T plafonné à 150 € les 24 premiers mois. Le dépôt de garantie est fixé à 747,16 € TTC.
- Vente du fonds et du matériel pour la somme de 14544 € payable en 144 mensualités de 101 € (acte signé le 15/03/2005)
- Location du logement à M. et Mme PERRIN pour un loyer mensuel de 350 €.

Enfin dans les conditions particulières du bail commercial, il est précisé qu'en cas de cessation de son activité commerciale, Mme PERRIN devra restituer à la commune son local à usage d'habitation.

Mme PERRIN a pris possession des locaux d'habitation et commerciaux fin février.

Dès le mois de Mai, la Mairie a été contactée par divers créanciers nous alertant sur les difficultés de règlement rencontrées par Mme PERRIN.

Au début de l'été, M. MEUNIER, Receveur de la Recette de Gençay, nous faisait part à plusieurs reprises de ses inquiétudes concernant le recouvrement des loyers du logement de M. et Mme PERRIN, de l'Hôtel Bar-restaurant et du paiement des mensualités concernant l'achat du fonds de commerce.

Le 6 septembre, une réunion de concertation a été organisée à la Mairie avec M. MEUNIER, Mme PERRIN, le Maire et ses Adjoints. Au cours de cet entretien, les faits suivants ont été constatés :

- Régularisation des loyers du logement début septembre
- Aucun loyer versé concernant l'hôtel-bar-restaurant. Absence de règlement du dépôt de garantie.
- Uniquement 2 mensualités versées concernant le règlement du fonds et du matériel.

A la date du 6/09 le montant des sommes dues à la commune s'élève à 2162.69 €. Mme PERRIN nous informe de ses difficultés professionnelles et familiales et déclare d'une part qu'elle compte être à jour de ses paiements d'ici le 15 septembre et d'autre part qu'elle souhaite cesser son activité au plus tôt. M. MEUNIER et les représentants de la commune ont pris acte de ses déclarations.

Par lettre recommandée avec accusé de réception du 19/09/05, Mme PERRIN a donné son congé de l'Auberge du Castel à partir du 31/10/05. Elle y précisait également qu'elle se tenait à disposition pour établir un état des lieux et remettre les clefs.

Par la délibération du 29/09/05, le Conseil Municipal acceptait de réduire le préavis de résiliation du bail de 6 mois à 1 mois et prenait acte du congé de Mme PERRIN à partir du 31 octobre. M. Le Maire était chargé d'entreprendre les démarches nécessaires pour annuler la vente du matériel et du fonds.

Après avoir contacté différents conseillers juridiques, il s'est avéré impossible d'annuler la vente du fonds et du matériel, Mme PERRIN étant de fait en situation de cessation de paiement

Constatant que Mme PERRIN avait ouvert le bar le 1er novembre en contradiction avec ses déclarations, M. Le Maire accompagné de 2 adjoints a rencontré Mme PERRIN le 5 novembre pour

lui faire préciser la date de remise des clés et de l'état des lieux ainsi que la date de son départ du logement. Il n'a pas été possible lors de cet entretien, d'obtenir un échéancier précis. Elle nous a cependant fait part de son dépôt de bilan imminent.

Le samedi 3 décembre, en présence de Maître BERNARD, Huisier de justice, les états des lieux de l'Hôtel-Bar-Restaurant et du logement ont été effectués ainsi que l'inventaire du matériel. Mme PERRIN a remis les clés de l'Hôtel-bar-restaurant et du logement et nous a déclaré que les formalités de dépôt de bilan était en cours.

Mi décembre, au moment où ces lignes sont écrites, les faits avérés concernant cette affaire sont les suivants:

- Mme PERRIN a décidé de sa propre initiative de cesser son activité
- Le montant de ses dettes vis-à-vis de la commune est de 2723.49 € au 31/10/2005 (loyer commercial + dépôt de garantie + mensualités de la vente du matériel) auquel s'ajoute le montant restant dû pour le matériel et le fonds (13837€), soit au total 16560.49 €.
- Mme PERRIN est en situation de cessation de paiement
- La commune n'est plus propriétaire du fonds de commerce et du matériel

Contrairement aux rumeurs frisant la diffamation, à aucun moment le Conseil Municipal n'a souhaité le départ de Mme Perrin ou agit dans ce sens. Il a simplement pris acte de la décision de Mme PERRIN de cesser son activité et entrepris les démarches nécessaires pour sauvegarder au mieux les intérêts de la Commune.

En attendant que les procédures en cours aboutissent, le Conseil Municipal a chargé le SICLER (organisme spécialisé dans l'aide à la reprise des commerces en milieu rural) de rechercher un repreneur compétent et fiable.

Droit de réponse de Mme PERRIN

« Je tiens tout d'abord à préciser que les difficultés que j'ai connues dans la gestion du CASTEL ont également été rencontrées par le gérant précédant, qui avait déjà fait faillite.

En outre, lors de la reprise du CASTEL, le Maire et ses adjoints m'avaient promis de favoriser le développement de l'activité du Bar-Hôtel-Restaurant, en s'engageant à faire en sorte que les différentes associations de CHATEAU GARNIER viennent régulièrement au CASTEL dans le cadre de soirées ou d'événements.

C'est sur la bonne foi accordée à de telles promesses, que j'ai accepté de prendre en charge une activité qui, jusque-là, n'avait pas réussi à prospérer.

Les difficultés de reprise du CASTEL étaient d'autant plus élevées, que malgré ma bonne volonté, la mairie de CHATEAU GARNIER m'a cédé le fonds de commerce du CASTEL pour un prix exorbitant : deux fois supérieur à sa valeur réelle.

En effet, la Commune de CHATEAU GARNIER a racheté le fonds de commerce pour la somme de 7.000 euros le 2 avril 2004, et me l'a revendu au prix de 14.544 euros le 15 mars 2005, alors que le CASTEL n'avait pas fonctionné entre temps et que sa valeur n'avait pas pu augmenter, mais au contraire diminuer.

Cette attitude est indigne d'un Maire et de ses représentants publics.

Ceux-ci se sont surtout montrés soucieux de faire une bonne affaire, au lieu de m'aider dans la reprise du CASTEL, comme promis...

Ainsi, ne peut-on aujourd'hui me reprocher d'avoir connu des difficultés dans la gestion du CASTEL, quand on a tout fait pour que ces difficultés adviennent.

Par ailleurs, le maintien de l'activité au niveau du CASTEL a été d'autant plus difficile que les buvettes existant sur la commune constituent une forte concurrence.

Si les buvettes participent d'une certaine convivialité et ont parfaitement leur place dans une petite commune, il est dommage que ces établissements ne bénéficient pas des licences obligatoires pour vendre de l'alcool fort, comme du Ricard.

Je tiens à ce propos à préciser que si je juge déloyale une telle concurrence, je n'ai pas tenté de prévenir les autorités compétentes en la matière pour sanctionner la buvette du « PLAN D'EAU », contrairement à ce que certaines rumeurs affirmeraient.

Mais, le comportement hypocrite et l'irrespect des lois par le Maire et ses adjoints ne se sont pas arrêtés là. En effet, le contrat de bail établi par les représentants de la Commune de CHATEAU GARNIER est lui aussi illégal.

Ce contrat contient de nombreuses clauses illicites.

En outre, l'article « Le point sur le Bar-Hôtel-Restaurant » omet de parler de l'état de la toiture ; celle-ci était dans un état déplorable, le clos et le couvert ne nous étaient pas assurés.

Les jours de pluie la chambre des enfants était envahie par l'eau.

Malgré le caractère indécent de ce logement, j'ai accepté de faire des efforts.

J'ai également accepté la proposition du Maire et de ses adjoints, selon laquelle les loyers dudit logement seraient payés par les APL versées par la Caisse d'allocation familiale (CAF).

Ainsi, Madame LEOBET, adjointe au maire et retraitée de la Caisse des Affaires Familiales (CAF), a été chargée de constituer le dossier correspondant auprès de la CAF.

Les loyers devaient être globalement couverts par l'allocation versée par la CAF, de sorte qu'il n'est pas honnête de me reprocher des loyers impayés. J'ai payé la quote part qui était mise à ma charge.

En outre et surtout, le règlement des loyers a eu lieu au mois de juin 2005 par la CAF, de sorte qu'il est complètement mensonger d'affirmer que des loyers restent impayés.

En revanche, le Maire ne m'a toujours pas rendu les 700 euros de dépôt de garantie que j'ai versés en entrant dans les lieux, et ce malgré le constat des lieux de Maître BERNARD, Huissier de justice à CIVRAY, qui a constaté que le logement était en bon état.

Dès le départ, le Maire et ses adjoints n'ont pas eu une attitude franche, et ils sont toujours restés fidèles à leur ligne de conduite.

Ainsi, contrairement aux affirmations du Maire et de ses adjoints, je n'ai pas quitté de plein gré mon logement ; bien au contraire le Maire et ses adjoints sont venus jusque chez nous le 8 novembre 2005 pour nous mettre la pression et nous pousser à partir.

Comme l'ont affirmé le Maire et ses adjoints lors de leur venue, le contrat de bail prévoit qu'en cas de difficultés économiques la Commune est en droit de résilier ledit contrat.

Sur le fondement de cette clause, le maire et ses adjoints nous ont indiqués de partir de suite.

Or, une telle clause est illégale, mais sur les affirmations du Maire et de ses adjoints, ma famille et moi-même sommes partis dès le lendemain... sans savoir où réellement nous reloger.

Finalement, des gens ont eu pitié de nous et nous ont prêté leur résidence secondaire, mais nous avons connu des difficultés de chauffage pendant tout l'hiver.

Je tiens enfin à remercier tout particulièrement le Club du troisième âge de CHATEAU GARNIER, qui est toujours resté fidèle au CASTEL en venant régulièrement organiser des soirées.

Il fut l'un des seuls à m'avoir aidé à faire fonctionner le CASTEL, et je lui renouvelle encore une fois toute ma gratitude.

Catherine PERRIN »

Droit de réponse de Mme PERRIN : nos commentaires.

Suite à notre article paru dans la gazette de décembre 2005, Mme Perrin s'est prévalu par l'intermédiaire de son conseil Maître Frézouls de la loi du 29 juillet 1881 et art 13 (L 29 sept 1919) pour exiger un droit de réponse dans notre prochain bulletin tout en déposant une demande de dommages et intérêts auprès du Tribunal de Commerce.

Nous publions in extenso ce droit de réponse malgré son caractère excessif. Nous regrettons son ton inutilement polémique qui présume de la décision du tribunal de commerce. L'article visé que nous republions pour information, s'appuyait sur des faits objectifs et vérifiables. Ce n'est pas le cas de ce droit de réponse pour lequel nous nous réserverons le droit d'intenter une action en diffamation. Nous laissons au lecteur le soin de juger et nous ne nous abaisserons pas à faire d'autres commentaires, si ce n'est pour dire que la réussite d'un commerce passe pour l'essentiel dans la qualité et la bonne gestion qui, pour preuve, ne sont pas à la portée de tout le monde.

Le point sur la reprise de l'hôtel-Restaurant

Suite à l'arrêt d'exploitation du Bar-Hôtel-Restaurant par Mme Perrin suivi de sa mise en liquidation, le Conseil a confié au SICLER, la mission de retrouver des candidats à la reprise de ce commerce. Ces candidats devaient avoir un véritable projet professionnel et personnel, ainsi que la volonté de s'intégrer dans un village rural avec tous ses avantages et ses inconvénients. Ils devaient également présenter des qualités certaines de gestionnaire et posséder un apport personnel suffisant pour débiter sans risque.

Après bien des difficultés liées à la liquidation de Mme Perrin, la commune de Château-Garnier est redevenue propriétaire du fonds de commerce et du matériel fin avril 2006 et a pu ainsi proposer la reprise du Bar-Hôtel-Restaurant au couple de candidats proposé par le SICLER à la mi-mai. M Xavier SOUDAGNE vient d'effectuer une reconversion dans la restaura-

tion, métier pour lequel il voue une véritable passion et sa compagne, Melle Estelle LIGIOT, titulaire d'un BTS d'assistante de gestion, sont venus

présentation complète de l'historique du bar-hôtel-restaurant et de ses incidents de parcours passés et actuels leur a été faite.



Lors de sa séance du 31/05/06, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de faire confiance à M. SOUDAGNE et Melle LIGIOT et de leur vendre le fonds de commerce et le matériel pour la somme de 14500 €. L'hôtel-restaurant leur sera loué 380 € H.T avec une réduction de 150 € par mois pendant 2 ans et le logement pour 270 €. Tournant la page avec ce passé chaotique, M. SOUDAGNE et Melle LIGIOT ont décidé de donner un nouveau nom à leur hôtel-restaurant : « Papill'hôtes ».

le 16 mai visiter Le Castel ainsi que Château-Garnier et sa proche région. Ils ont été véritablement séduits par l'outil de travail, mais aussi par notre village et ses alentours. Une

Nous comptons sur l'ensemble de la population de notre commune et ses associations pour accueillir avec chaleur ce jeune couple qui fait confiance en l'avenir de notre commune.

Les compte-rendus de conseil municipal

Réunion du 16 décembre 05

TAXE D'ASSAINISSEMENT POUR 2006

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le tarif de la redevance d'assainissement pour 2006 comme suit :

- redevance fixe annuelle : 58.00€ HT (cette redevance sera payable semestrielle. Tout semestre commencé sera dû intégralement)
- redevance par m3 d'eau consommé : 0.53€ HT.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2006 (voir tableau).

TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE SEMAILLES AUX VENTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2006 (voir tableau), et rappelle que cette salle ne pourra être louée que pour un maximum de 30 personnes et qu'en cas de repas, seuls, les repas froids pourront être autorisés.

Objet de la location

- Réunion association communale : 10€
- Réunion association extérieure à la commune : 31€
- Repas froid, séance récréative habitant ou association de la commune : 40€

TARIFS POUR LES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2006, les tarifs suivants :

- concession perpétuelle : 65€ le m2
- concession cinquantenaire : 30€ le m2
- concession trentenaire : 15€ le m2
- concession temporaire : 7€ le m2

INTEGRATION DES AGENTS D'ENTRETIEN ET AGENTS D'ENTRETIEN QUALIFIES

dans le cadre d'emploi des Agents des Services Techniques

Vu les nouvelles lois et décrets, Monsieur Jean-François THOMAS et Madame Sandrine SAUZE, sont reclassés dans le cadre d'emploi des Agents des Services Techniques.

I.A.T A VERSER AUX AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES ET A L'AGENT TECHNIQUE EN CHEF, à compter du 01/01/2006

- Suite à l'intégration des Agents d'Entretien et Agents d'Entretien Qualifiés dans le cadre des agents des Services Techniques, il y a lieu de modifier les modalités de calcul de l'IAT. A compter du 01/01/2006 les crédits ouverts dans le cadre desquels le Maire effectue les attributions individuelles sont calculées comme suit :

- Agent Technique en Chef : 1569.35€
- Agent des Services Techniques à 33h/semaine : 1044.71€
- Agent des Services Techniques à temps complet : 1319.48€.

REVERSEMENT du Dépôt de Garantie à M. et Mme PERRIN Stéphane

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. et Mme PERRIN ont quitté le 30 novembre 2005 le logement de l'Hôtel restaurant. Après examen de l'état des lieux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de reverser le dépôt de garantie (700€) à M. et Mme PERRIN.

Objet de la location	Tarif avec chauffage	Tarif sans chauffage
Bal, banquet, repas, Loto...		
- association de la commune	61€	45€
- habitant de la commune	117€	100€
- habitant ou association hors commune	158€	140€
Réunion, vin d'honneur		
association de la commune	16€	10€
	51€	40€
- habitant de la commune	82€	65€
- habitant ou association hors commune		
Mariage (2 journées)		
- habitant de la commune	193€	160€
- habitant ou association hors commune	235€	200€
Matériel		
- Table	1.25€	1.25€
- chaise	0.25€	0.25€

Les compte-rendus de conseil municipal

MODIFICATION DES STATUTS DU SIAEP ET TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AU SMEPEP.

Le Conseil Municipal, accepte la modification des statuts du Syndicat d'eau de Charroux portant retrait de la compétence assainissement non collectif, accepte la modification des statuts du SMEPEP portant extension des compétences à l'assainissement non collectif, accepte la création par le SMEPEP d'un service public d'assainissement non collectif et transfère la compétence d'assainissement non collectif au SMEPEP.

Dans le cadre de ce service public, le SMEPEP prendra en charge le contrôle de la conception, de la réalisation du fonctionnement et le contrôle de l'entretien des systèmes d'assainissement non collectif. Il pourra également assurer l'entretien des installations d'assainissement non collectif à la demande des usagers après signature d'une convention.

CLOTURE DES LAGUNES ET DE LA DECHETTERIE

Les devis concernant la clôture des lagunes et de la déchetterie, établis par le CAT Henri BUCHER de Vivonne s'établissent comme suit :

- clôture des lagunes : 13525.00€ HT
- clôture de la déchetterie : 2413.60€ HT

le Conseil souhaite d'autres devis et demande au CAT BUCHER d'évaluer le coût de la main d'œuvre.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

Mme CHEVAIS : les petits arbres fruitiers qui se trouvent à l'emplacement de la future déchetterie pourraient être re-

plantés à l'arborétum de l'école.

Au chemin de « Chez Linet », une plaque de regard est cassée. Réponse : l'entreprise HEBRAS en a été informée.

M. AUDOUX : Monsieur DOUHAUD serait d'accord pour céder à la commune une partie de son terrain afin d'améliorer la sécurité au carrefour de « Chez Linet »

Mme BERTHOME, inspectrice de l'Education Nationale propose un regroupement avec USSON à la rentrée 2006. Une réunion sera organisée dans les prochaines semaines avec les parents d'élèves.

M. GUINAULT : un regard est cassé au lotissement

M. VIGNAUD : une mini pelle a été louée pour la réfection des fossés au « Courteille ». Très bon résultat.

Mme RIBARDIERE : au carrefour de la route d'USSON, les camions passent trop près de la maison de Mme LANCE-REAU et écrasent les massifs. Réponse : la DAEE sera contactée pour trouver une solution. Les guirlandes mises pour les fêtes manquent de couleurs.

Mme MARCHAND : Mme FUMERON souhaite que la rue des « Ruelles » soit balayée plus souvent.

Mme LEOBET : compte-rendu de la réunion du Syndicat Mixte du Pays Civraisien.

M. BERNARDIE : il y a eu une panne à la chaufferie au niveau de la vis d'extraction du silo.

Réunion du 13 janvier 06

ALIENATION ET ECHANGE DE PORTION DU CHEMIN RURAL DIT « LA PIGERIE »

Suite à l'enquête publique, au cours de laquelle, aucune observation n'a été formulée

Le Conseil Municipal décide l'aliénation de la portion du chemin rural dit « de la Pigerie » traversant la propriété de M. BERNARDIE, L'échange de la portion du chemin rural traversant la propriété de M.VILLECHANGE contre une portion de la parcelle AZ117 lui appartenant. Les portions du chemin aliénées ou échangées seront fermées à la circulation publique.

IMPLANTATION D'UN RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE

Afin de trouver un emplacement pour une station radio téléphonique mutualisée qui permette de remplir l'objectif de couverture des communes de Saint Romain et Château Garnier, le Maire a reçu en mairie M. Lionel MARCHAND, représentant la Sté GRANIOU CORASO (mandatée par SFR, désigné en tant qu'opérateur leader), chargée de l'étude. Le Conseil Municipal autorise le Maire à poursuivre les démarches pour faire aboutir l'implantation d'un relais de téléphonie mobile sur la commune de Château-Garnier, autorise la Société Française du Radiotéléphone à entreprendre toute démarche administrative afin notamment de déposer une déclaration de travaux exemptée de permis de construire pour l'édification et l'exploitation de sa station radio téléphonique et charge le Maire de signer la convention et/ou toutes pièces utiles.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE

Est attribuée à l'Association « Prévention Routière » une subvention de 100€ pour l'année 2006.

DEMANDE DE M. & Mme BETIN POUR ARRACHAGE ET

Les compte-rendus de conseil municipal

REPLANTATION DE LA HAIE SUR LEUR TERRAIN AU LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal accepte l'arrachage de cette haie, à condition qu'elle soit replantée.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

M. REMAUD : suite à la division de la parcelle AD11, des erreurs apparaissent sur les relevés MSA des fermiers de la commune.

M. BACHELIER : souhaite une clef du local de stockage des associations pour récupérer le matériel du Petit Théâtre. Réponse du Maire : à l'avenir, des placards seront aménagés et affectés aux associations qui en auront besoin.

M. ROUET : précisions sur les horaires de présence de la benne « déchetterie » à CHATEAU-GARNIER.

M. VIGNAUD : Les employés ont conçu un moule pour le coulage des têtes de buses.

M. GUINAULT : quelles sont les possibilités dans la commune pour reloger d'éventuelles familles sinistrés. Réponse : pour le moment, il y a l'hôtel.

Réunion du 10 février 06

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AUX VILLAGES D'ENVAUX ET CHEZ BOIS

Après examen des devis DDAF, SIVEER et SESAER, la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement collectif aux villages d'Envaux et Chez Bois est confiée à la SESAER dont le siège social est à COUHE (Vienne). Ce devis qui s'élève à 8200€ HT comprend : éta-

blissement des dossiers d'avant projet et projet, assistance aux contrats de travaux et direction de l'exécution des travaux et assistance aux opérations de réception

CLOTURE DES LAGUNES

Les travaux (uniquement main d'œuvre) sont confiés au C.A.T Henri BUCHER 86370 VIVONNE au prix de 275€ la journée. Les matériaux métalliques seront achetés au CACC Proliams pour un montant de 3216.90€ HT. Le coût du béton pour scellement des poteaux et la location d'une tarière est estimé à 1146,43€ HT

VENTE D'UNE PORTION DU CHEMIN RURAL DIT « de la Pigerie » A M. et Mme BERNARDIE

Monsieur le Maire présente la proposition de M. BERNARDIE (qui a quitté la salle) en date du 6 février 2006 pour l'achat de la portion du chemin rural traversant sa propriété au prix de 0.51€ le m².

Le Conseil Municipal accepte la proposition de M. & Mme BERNARDIE et décide la vente de cette portion d'une superficie de 220m² au prix de 0.51€ le m² soit 112.20€. Tous les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur

ECHANGE D'UNE PORTION DU CHEMIN RURAL DIT « de la Pigerie » TRAVERSANT LA PROPRIETE DE M. & Mme VILLECHANGE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, un courrier en date du 6 février 2006 par lequel M. & Mme VILLECHANGE Roger proposent l'échange de la portion du chemin rural dit de la Pigerie, traversant leur propriété contre le terrain leur appartenant (partie de la parcelle AZ117).

Le Conseil Municipal accepte la proposition de M. & Mme VILLECHANGE, décide l'échange de la portion du chemin d'une superficie de 240m² contre la portion de terrain appartenant à M. et Mme VILLECHANGE d'une superficie de 246m² et décide que tous les frais afférents à cet échange seront à la charge de l'acquéreur

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION GENERALE Bafa POUR Sandrine SAUZE

La formation au Bafa (indispensable pour assurer la surveillance à la garderie) de Mme SAUZE sera prise en charge par la commune. Le coût de la formation générale, assurée par l'Union française des Centres de Vacances et de Loisirs, 51 Grand'rue, 86038 POITIERS s'élève à 440€ pour le premier stage.

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION ACMO POUR Michel ROUET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur ROUET, secrétaire de mairie est inscrit pour la formation obligatoire ACMO (Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité). Le coût de cette formation qui est de 50€ par journée à raison de 3 journées pour 2006 sera pris en charge par la commune.

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE POTEAU INCENDIE DU BAS BOURG

La somme nécessaire au paiement de la dépense relative à l'installation du poteau incendie du bas bourg, qui s'élève à 2837.03€ TTC, sera inscrite au budget primitif 2006.

Les compte-rendus de conseil municipal

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION à l'USC CHATEAU-GARNIER

Après examen des comptes de l'Association et considérant son rôle important dans la vie communale et les frais auxquels elle doit faire face, le Conseil Municipal attribue à l'USC une subvention de 2300€ pour l'année 2006

REVERSEMENT du Dépôt de Garantie à Mme PERRIN Catherine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mme PERRIN Catherine a cessé d'exploiter l'hôtel restaurant et a quitté les lieux. Après examen de l'état des lieux, le Conseil Municipal, décide de reverser le dépôt de garantie (747.16€) à Mme PERRIN.

PROPOSITION DE RACHAT DU FONDS DE COMMERCE SUITE A LA LIQUIDATION JUDICIAIRE PRONONCEE A L'ENCONTRE DE Mme PERRIN

– Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une procédure de liquidation judiciaire a été prononcée à l'encontre de Madame Catherine PERRIN qui exerçait l'activité de bar, restaurant, hôtel et station-service dans les locaux appartenant à la commune, sis rue de la Poste à Château-Garnier, à l'enseigne « AUBERGE DU CASTEL ». le Conseil Municipal autorise le Maire à présenter l'offre maximale suivante :

- éléments incorporels (clientèle, enseigne et droit au bail) : mini : 500€, maxi : 1000€
- ensemble du matériel : mini : 1500€, maxi : 4000€..

COMPTE ADMINISTRATIFS 2005

Les comptes administratifs 2005 (commune, assainissement, chaufferie, lotissement et hôtel-restaurant) sont approuvés.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

M. REMAUD : que faire des branches provenant de l'élagage. Réponses : les stocker pour déchetage éventuel

M. BERNARDIE : changer le panneau de sens interdit au village de la Chaufferie et revoir les paumelles des portes des WC place de l'église

M. DEVERGE : prévoir un autre panneau de sens interdit au bas de la rue A Bouchard pour les véhicules venant de Jossé

Mme MARCHAND : envisager un nettoyage des chauffages de la salle des fêtes

Mme LEOBET : des dalles de sol sont à changer dans la grande salle du restaurant

M. BACHELIER : nombreux dégâts et vols au stade. Réponse du Maire : une plainte doit être déposée

M. BONNIN : mauvais fonctionnement d'un néon et d'un interrupteur à la salle des fêtes. Le revêtement de route se décolle sur la route de Bernais

M. GUINAULT : remettre l'éclairage public comme il était avant les fêtes

M. NIORT : pourquoi l'élagage n'a pas été continué route de Chapelle Bâton? Réponse : il s'agit d'un oubli.

Réunion du 2 mars 06

PARTICIPATION AU FONDS SOLIDARITE LOGEMENT AU TITRE DE 2006

Le Conseil Municipal, considérant que ce fonds est destiné à

accorder des aides financières, sous forme de prêts ou de secours à des ménages en situation de précarité (leur permettant soit d'accéder à un logement locatif, soit d'apurer une dette de loyer et prévenir ainsi une procédure d'expulsion) décide de verser au FSL 86, au titre de l'année 2006, une participation de 100€.

EXTENSION DE L'ENFOUISSEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE A LA PLACE DE L'EUROPE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SOREGIE envisage la suppression de 2 poteaux sur la place de l'Europe. Le coût des travaux s'élèverait à environ 2000€ non compris l'éclairage public. Le devis nous sera transmis dans les prochains jours.

REMISE EN ETAT DE L'ELAGUEUSE

le devis établi par la STE NORREMAT d'un montant de 2268.08€, pour remise en état de l'élagueuse est accepté.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

M. BERNARDIE : le mur de la grange appartenant à M. NOIRAU, sise à la Pétolee est en très mauvais état et menace de s'écrouler.

Mme CHEVAIS : fournir un logo à l'Office de Tourisme pour l'exposition des peintres du 3 au 11 juin



Les compte-rendus de conseil municipal

Réunion du 21 mars 06

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION 2005

BUDGET PRINCIPAL

EXCEDENT au 31.12.2005 : 94611.38€

- affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : 21371.04€
- affectation à l'excédent reporté : 73240.34€

BUDGET CHAUFFERIE

EXCEDENT AU 31.12.2005 : 9133.23 €

- affectation à l'excédent reporté : 9133.23 €

BUDGET HOTEL RESTAURANT

EXCEDENT AU 31.12.2005 : 8339.57€

- affectation à l'excédent reporté : 8339.57€

BUDGET ASSAINISSEMENT

EXCEDENT AU 31.12.2005 : 12491.59€

- affectation complémentaire en réserves (compte 1068): 4141.29€
- affectation à l'excédent reporté : 8350.30€

CAISSE DES ECOLES

EXCEDENT AU 31.12.2005 : 31.22 €.

- affectation à l'excédent reporté : 31.22 €

APPROBATION DES COMPTE DE GESTION 2005 ETABLIS PAR LE TRESORIER

Les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2005 par Monsieur MEUNIER, receveur municipal, visés et certifiés par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa

part.

TARIFS APPLICABLES POUR LE CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DE LA MAISON DE RETRAITE PRIVEE « LA REVERIE » au 1^{er} AVRIL 2006.

Après examen des comptes et vote du budget « Chaufferie collective », le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} avril 2006.

- abonnement mensuel pour la commune : 434.29€ HT

- abonnement mensuel pour « La Réverie » : 651.43€ HT

- prix du kilowatt : 0.038€ HT

BUDGETS 2006

BUDGET PRINCIPAL

- dépenses et recettes de fonctionnement : 568012.34€
- dépenses et recettes d'investissement: 358197.38€

BUDGET ASSAINISSEMENT 2006

- dépenses et recettes de fonctionnement: 29518.30€
- dépenses et recettes d'investissement : 175391.47€.
-

BUDGET CHAUFFERIE 2006

- dépenses et recettes de fonctionnement: 51607.91€
- dépenses et recettes d'investissement : 29294.00€

BUDGET HOTEL RESTAURANT 2006

- dépenses et recettes de fonctionnement: 28383.57€
- dépenses et recettes d'investissement : 23762.00€

BUDGET LOTISSEMENT 2006

- dépenses et recettes de fonctionnement: 19193.91€

- dépenses et recettes d'investissement: 15896.16€

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION à L'A.P.E.F de GENCAY

Considérant que cette association répond à un besoin croissant et de plus en plus spécifique d'aides à domicile qualifiées et que son action touche un bon nombre de personnes dans la commune, décide d'attribuer pour 2006, une subvention de 100€ à l'A.P.E.F de Gencay

ASSURANCES DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que pour les mêmes garanties, la proposition de la SMACL est environ 500€ plus chère, décide de continuer d'assurer la commune à GROUPAMA

INDEMNITE DE SINISTRE SUITE A LA SECHERESSE

La proposition d'indemnisation « catastrophe naturelle », suite à la sécheresse ne concerne que les dégâts au dépôt communal et au bâtiment de la poste et s'élève à 50418.11€.

Le Conseil Municipal, décide d'accepter cette proposition d'indemnisation et de solliciter une contre expertise concernant les dégâts constatés à la salle des fêtes.

DEFENSE INCENDIE AU VILLAGE DU COURTEILLE

Le devis établi par le SIVEER pour la fourniture et l'installation d'un équipement d'aspiration pour bâche incendie s'élève à 1487.04€ H.T. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré charge le Maire de demander d'autres devis.

AUTORISATION AU MAIRE POUR DEFENDRE LA COMMUNE

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la requête par laquelle, Maître CAPEL, liquidateur de Mme PERRIN Catherine, ancienne exploitante de l'hôtel restaurant « Le Relais du Castel » assigne la commune à comparaître par devant le Tribunal de Commerce de Poitiers le 3 avril 2006. Maître CAPEL demande l'annulation de la vente du fonds de commerce par la commune à Mme PERRIN, pour défaut d'objet, absence de contrepartie sérieuse et vice du consentement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, vu les articles L.2132-1 et L.2132-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, considérant que la prétention de la plaignante ne peut qu'être repoussée, qu'en effet, Mme PERRIN a acheté ce fonds de commerce de son plein gré en ayant une parfaite connaissance de sa consistance, invite Monsieur le Maire à défendre la commune dans cette affaire et a se faire assister de Maître Patrick ARZEL, Avocat à Poitiers.

CIMETIERE

Une subvention est sollicitée pour les travaux au cimetière (ossuaire, caveau, réfection des murs ...)

BORDURES ROUTE DE GENÇAY ET ST SECONDIN

Un complément de devis va être demandé pour la pose de bordures devant la maison TINGAULT, route de Gençay

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 15000€ SUR LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR FINANCER LE LOGEMENT SOCIAL AU BATI-

MENT BARRIE

Le Conseil prend acte de la décision et attend l'estimation du coût des travaux pour demander cette aide

STATIONNEMENT DU VEHICULE DE M. BOURDIN, ROUTE DE BERNAY

Suite aux observations lors d'une précédente réunion, concernant la gêne qu'entraîne le stationnement du véhicule de Monsieur BOURDIN, route de Bernay, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré l'Intéressé qui s'est engagé par écrit à déplacer son véhicule en cas de besoin.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

M. VIGNAUD : informe que les fossés vont être refaits au « Bois Renaud

M. NIORT : signale qu'un panneau est tombé à Laspierre

M. DEVERGE : signale que les radiateurs de la salle des fêtes sont poussiéreux. Réponse : ils ont été nettoyés récemment

Mme LEBET : demande que du sable soit mis en dépôt au cimetière pour les Rameaux

Réunion du 14 avril 06

MODIFICATION STATUTAIRE DU S.I.M.E.R.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité de ses membres présents, le projet de modification des statuts du S.I.M.E.R., portant d'une part sur le mode de représentation des adhérents au sein de l'assemblée délibérante, en généralisant le recours aux suppléants et en actant sur le retrait des catégories d'adhérents dont l'activité est éteinte avec pour objectif de faciliter l'obtention du quorum lors des réunions et d'autre part, sur les domaines

d'activités, en proposant de stipuler dans les statuts, la possibilité d'intervenir en matière de travaux d'adduction en eau potable.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR POSE DE BORDURES CONFECTION DE TROTTOIRS et EVACUATION DES EAUX PLUVIALES LE LONG DES CD 36 ET CD 100

Le devis estimatif établi par l'Entreprise IRIBARREN pour la pose de bordures, confection de trottoirs et évacuation des eaux pluviales le long des CD 100 et CD 36 sur une longueur de 425 mètres s'élève à 39550.25€ HT. Le Conseil Municipal, décide de solliciter d'autres entreprises pour l'établissement de devis, de demander, dans le cadre du Programme d'Action Départemental, une subvention forfaitaire de 15.24€ le mètre linéaire de bordures de trottoir et de caniveaux soit, pour les travaux prévus, un montant de 6477€.

PROJET DE CREATION D'UN CHEMIN RURAL AU BOIS DE CHEZ PIBOUILLE

L'accès au terrain de la Coopérative Agricole d'Usson, au garage de Monsieur BONNIN, à l'habitation de M. TOUSSAINT et à l'habitation de M. GIROIRE, sis au « Bois de Chez Pibouille » se fait par un droit de passage. Ces trois propriétaires souhaitent céder à la commune une partie de leur terrain pour qu'un chemin rural soit aménagé à l'endroit du passage, de la voie communale N° 2 à l'extrémité extérieure de la parcelle appartenant à M. GIROIRE, sans continuité jusqu'au CR DU Brizard.

Le Conseil Municipal, accepte le principe de création d'un chemin rural à l'emplace-

-cement de l'actuel passage, de la VC2 à l'extrémité de la parcelle cadastrée AB 199 pour l'accès aux terrains de la COOP, M. & Mme BONNIN, M. & Mme TOUSSAINT et M. GIROIRE. En aucun cas, une extension de ce chemin jusqu'au CR du Brizard ne sera effectuée. D'une part, pour que ce chemin puisse être créé, les propriétaires concernés céderont à la commune les terrains nécessaires (COOP Agricole d'Usson : 16 m², M. BONNIN: 58 m², M. TOUSSAINT: 67 m² et M. GIROIRE : 53 m²). L'aménagement du chemin rural sera conduit de telle sorte qu'il ne puisse y avoir aucune gêne tant en ce qui concerne l'accès aux parcelles des riverains qu'à l'ouverture des barrières. Il est bien noté que compte tenu de la configuration de leur terrain, la barrière de M. & Mme TOUSSAINT doit pouvoir s'ouvrir sur ce chemin. D'autre part, la Coopérative Agricole d'Usson du Poitou, cédera à la commune, une surface de 25 m² sur la parcelle AB 77 pour l'implantation du transformateur

PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE MAISON MEDICALE AU REZ-DE-CHAUSSEE du BATIMENT CADASTRE BO 252

Le projet dont le coût est estimé à 113500€ HT, maîtrise d'œuvre comprise, consiste en l'aménagement de deux cabinets secondaires, l'un pour un médecin, l'autre pour un masseur-kinésithérapeute.

Le Conseil Municipal, après étude du projet, après avoir pris connaissance des demandes de Mme HEBRASLELONG, Docteur en Médecine et de Mme GUILLARD-SIEPER, Masseuse-Kinésithérapeute,

considérant l'intérêt porté par la population et en particulier par les personnes âgées pour ce projet, considérant que ce projet est indispensable pour une petite commune rurale, ne disposant d'aucun service de transport, considérant que ce projet a pour objectif, d'une part le développement d'un service à caractère social, par l'intérêt qu'il présente vis-à-vis des personnes à mobilité réduite, considérant que ce projet présente un intérêt économique par la réhabilitation d'un bâtiment ancien inutilisé actuellement, et en installant des professionnels de santé, décide : de confier la maîtrise d'œuvre du projet au Cabinet C.I.C.B 86160 BUXEROLLES, de solliciter une subvention sur la dotation de solidarité rurale 2^{ème} part, égale à 30% du montant HT de l'opération, de solliciter une subvention auprès du Syndicat du Pays Civraisien dans le cadre du Contrat Etat-Région, de demander un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Pays Gencéen

AMENAGEMENT D'UN LOGEMENT SOCIAL

le projet d'aménagement d'un logement social type IV au 1^{er} étage de l'immeuble cadastré section BO, N° 245 dont le coût est estimé à 67341.23€, maîtrise d'œuvre comprise est retenu par le Conseil Municipal. la maîtrise d'œuvre sera confiée à Monsieur Alain BOURDON, représentant la SARL C.I.C.B, 61 rte de l'Ormeau 86180 BUXEROLLES et à Monsieur Claude BRUNETEAU, économiste, 2 rue du Grand Foc, Résidence du Grand Large 86000 SAINT BENOIT pour un montant total de 8341.23€ HT. Les travaux seront divisés en 5 lots (démolition-gros œuvre, menuiseries extérieures et intérieures,

cloisons-doublages-plafonds-isolation, électricité-VMC-chauffage électrique, plomberie-sanitaire-ECS-travaux couverture) et l'appel public à concurrence sera effectué selon la procédure adaptée. Les subventions suivantes sont demandées : convention Logement Etat-Département (20%) : 13468€, aide au titre de la réserve parlementaire : 15000€, subvention d'Etat (PALULOS) : 1300€, contrat de Territoire : 7500€ .

TRAVAUX AU CIMETIERE

Les devis établis par la SARL HEBRAS pour effectuer le ravalement des murs, construire un nouveau caveau provisoire, un columbarium avec stèle du souvenir et banc et un ossuaire s'élèvent à 32459.29€ HT. Ces travaux sont programmés pour le 2^{ème} semestre 2006 et une subvention dans le cadre du Programme d'Action Départemental égale à 30% du montant des travaux HT ainsi que la subvention exceptionnelle au titre de la perte de population ont été demandées.

RECRUTEMENT D'UN CAE en remplacement de M. PASQUIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents charge le Maire de recruter un CAE à raison de 30H/semaine à compter du 1^{er} mai 2006.

ACHAT D'UNE VITRINE D'AFFICHAGE POUR L'EXTERIEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'acquérir auprès de la Sté GUICHARD COLLECTIVITES, une vitrine d'affichage 105/140 avec vitre en verre sécurit pour un montant de 570 € HT.

Les compte-rendus de conseil municipal

POSE DE GLISSIERES DE SECURITE AU PONT ARNAUD ET ABATTAGE DE DEUX PLATANES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la DAEE propose la pose de glissières de sécurité au pont Route de Jossé et l'abattage des 2 platanes situés au delà du pont en direction de Jossé. Le Conseil, après vote : 6 pour, 4 contre et 4 abstentions et après discussion accepte le projet de la DAEE.

DEMANDE DE M. LAVAGNE POUR GRAVILLONNAGE DU TROTTOIR DEVANT SA MAISON

Accord est donné pour que Monsieur LAVAGNE gravillonne à ses frais le trottoir devant son entrée, sachant qu'en cas de travaux, les gravillons seront retirés.

CREATION D'UN NOUVEAU LOTISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. et Mme CHEVAIS Jacques, propriétaires d'un terrain situé face au lotissement des « Bois de la Barrière » et Mme MOREAU Léone, propriétaire de terrains situés le long du CR de « Chez Linet » proposent de vendre à la commune, une partie de ces terrains pour création d'un lotissement. Le Conseil Municipal, prend acte de ces propositions et décide d'étudier la possibilité de créer un ou des lotissements sur ces terrains.

PANDEMIE GRIPPALE – VARIOLE – CANICULE 2006

Conformément à la circulaire n° INT E 06 000 14C en date du 20 janvier 2006, concernant l'action des Maires dans la gestion d'une crise sanitaire majeure du type « pandémie grippale », sont nommés correspondants pour la commune

de CHATEAU-GARNIER : Monsieur AUDOUX François, Maire, Madame CHEVAIS Claudine, Adjointe, Madame LEOBET Huguette, Adjointe, Monsieur GUINAULT Jacques, Conseiller Municipal, Monsieur ROUET Michel, secrétaire de Mairie

Sont désignées correspondante pour la canicule 2006 : Madame CHEVAIS Claudine, Adjointe et Madame LEOBET Huguette, Adjointe

PROPOSITION DE Mme SEINE Paulette Pour échange d'une portion de la parcelle cadastrée AZ 1 contre 2 portions de chemins ruraux sis à « La Pétolée »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une proposition consistant en l'échange d'une partie de la parcelle cadastrée AZ1 (environ 1100m²), jouxtant le dépôt communal contre 2 portions de chemins ruraux sis au lieudit « La Clé de La Bis », près du village de la pétolée. Les deux portions de chemins concernées sont d'une part, celle passant entre les parcelles AS52 et AS50 et celle allant de la parcelle AT31 à la parcelle AT39. Le Conseil, après en avoir délibéré, considérant que les portions de chemins que souhaite acquérir ou échanger Mme SEINE ne desservent que des parcelles lui appartenant, est favorable à cette demande et charge le Maire de se renseigner sur la démarche à suivre.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE LOGEMENT SOCIAL

La commission est constituée de M. AUDOUX, Mme CHEVAIS, Mme LEOBET, M. BERNARDIE, M. VIGNAUD, M. BONNIN et M. GUINAULT

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

M. BERNARDIE : voir la possibilité de changer la table de travail et le placard à la cantine scolaire

M. GUINAULT : les containers pour tri sélectif à la route de St Romain sont placés trop haut. Réponse de M. VIGNAUD : ils ont été déplacés pour travaux et vont être remis à leur place.

Réunion du 12 mai 06

REMBOURSEMENT DES FRAIS KILOMETRIQUES AUX EMPLOYES AYANT SUIVI DES STAGES

Les frais kilométriques seront remboursés à Mme Sandrine SAUZE, agent d'entretien, qui a du, dans le cadre de la garderie périscolaire, suivre un stage pour l'obtention du BAFA et à M. Michel ROUET qui a suivi un stage ACMO (pour la sécurité dans l'entreprise).

SUBVENTION à L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES POUR LA CANTINE SCOLAIRE

Considérant, que vu le nombre de repas servis actuellement, il est impossible pour l'association d'équilibrer son budget, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'attribuer à l'Association des Parents d'Elèves pour la Cantine Scolaire de Château-Garnier une subvention de 2000€.

DEFENSE INCENDIE

La défense incendie doit être assurée dans chaque hameau. Le diamètre des canalisations d'eau potable ne permettant pas un débit suffisant sur une grande partie de la commune,

Les compte-rendus de conseil municipal

pour l'installation de poteaux incendie, l'utilisation des points d'eau privés doit être envisagée. Afin que ces points d'eau soient utilisables par le Service incendie, un aménagement (remplissage et pompage) doit être effectué, et une convention doit être signée avec les propriétaires. Les frais d'aménagement de ces points d'eau (système de remplissage, de puisage, accès et étanchéité) seront à la charge de la commune.

VENTE D'UNE PORTION DU CHEMIN RURAL DE LA PIGERIE à M. & MME VILLECHANGÉ ET ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AZ 117

La portion du chemin rural de la Pigerie, d'une superficie de 240 m², qui traverse la propriété de M. et Mme VILLECHANGÉ leur sera vendue au prix de 0.51€ le m². La commune achète en contre-partie une partie de la parcelle cadastrée AZ 117, d'une superficie de 246 m², appartenant à M. et Mme VILLECHANGÉ au prix de 0.51€ le m²,

les frais afférents à la vente de la portion de chemin (géomètre, frais d'acte...), ainsi que les frais afférents à l'acquisition par la commune de la partie de la parcelle AZ117 (géomètre, frais d'acte...) seront intégralement supportés par M. et Mme VILLECHANGÉ

ALIENATION DE 3 PORTIONS DE CHEMINS RURAUX AU LIEUDITS « LA CLÉ DE LA BIS » et « LA BÉSILLIÈRE »

Suite à la demande de Mme SEINE Paulette et ses filles, qui souhaitent acquérir trois portions de chemins ruraux sises aux lieudits « La Clé de

la Bis » et « La Bésillière ».

- 1^{ère} portion d'une surface d'environ 1175 m², entre les parcelles AS 51, 52 et AS 50

- 2^{ème} portion d'une surface d'environ 1345 m², entre les parcelles AT 31 et AT 32

- 3^{ème} portion d'une surface d'environ 3830 m², entre les parcelles AT 32, 36, 39 et AT 41, 40.46.

le Maire est chargé de soumettre ce projet à enquête publique.

PROJET D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AZ3 APPARTENANT à Mme SEINE Paulette

Le terrain situé derrière et sur le côté du garage communal serait nécessaire pour le stockage de matériaux. Ce terrain cadastré AZ 3 appartient à Mme SEINE Paulette. Le Conseil Municipal propose l'acquisition d'une surface d'environ 1850m² sur cette parcelle, au prix de 1.75€ le m², dès qu'elle sera disponible à la vente.

DEMANDE DE M. et Mme LAFRECHOUX POUR ARRACHAGE DE LA HAIE SUR LEUR TERRAIN AU LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal accepte l'arrachage de la haie à condition qu'elle soit replantée et autorise M. et Mme LAFRECHOUX à défricher le bois sans abattre les arbres.

PHOTOS AERIENNES DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents retient la proposition de Monsieur CHEVRET pour dix photos aériennes dont une vue

d'ensemble, un CD ROM haute définition, dix grands tirages format 60/40 des 10 photos et une photo dans le DVD « La France d'en Haut ». le coût de cette prestation est de 500€ TTC.

ASSAINISSEMENT DU VILLAGÉ D'ENVAUX

Pour collecter les eaux usées provenant de l'habitation de Monsieur Nicolas VIGNAUD il est nécessaire de descendre le réseau à 4m80, ce qui représente un surcoût d'environ 40000€. Une solution moins coûteuse consisterait à installer une pompe de relevage. Le Conseil Municipal, propose de fournir la pompe, l'entretien et les frais de fonctionnement restant à la charge de Monsieur VIGNAUD.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

Mme RIBARDIERE : graviers dangereux route de Gençay

M. BERNARDIE : la ville de Bourges souhaite des renseignements sur notre chaufferie

Mme LEOBET : une lame du parquet de la salle des fêtes est cassée

M. GUINAULT : revoir la vidange du lave vaisselle à la salle des fêtes

M. BONNIN : à la salle des fêtes, changer le néon cassé ainsi que la serrure de la porte principale.



Les compte-rendus de conseil municipal

Réunion du 30 mai 06

AUGMENTATION DES LOYERS AU 1^{ER} JUILLET 2006

Les loyers suivants seront revalorisés au 1^{er} juillet en fonction de la variation de l'indice IRL.

le loyer pour les logements type 2 du presbytère, occupés par Mme MONCHAIN et M. NOE, qui est actuellement de 208.73€ par mois, passera à 213.52€.

Le loyer pour l'ancien logement de l'école occupé par M. &

Mme POMEL, qui est actuellement de 431.75€ par mois, passera à 441.67€.

Le loyer pour le logement de la poste occupé par Mme CHAMBARD, qui est actuellement de 431.65€ par mois, passera à 441.56€.

Le loyer pour le logement rue de la poste, occupé par Mme DECLERC, qui est actuellement de 431.65€ par mois, passera à 441.56€.

AMENAGEMENT D'UNE MARE AU VILLAGE DE L'EPINE POUR DEFENSE INCENDIE

L'entreprise Yves MASSE d'Usson du Poitou est retenue pour le terrassement (2272.40€ TTC) ainsi que l'entreprise SO-DAF-GEO pour la partie installations techniques (4082.31€ TTC). Une convention sera signée avec M. et Mme SMITH, propriétaires de la mare

CHOIX DES REPRENEURS DE L'HOTEL RESTAURANT

Après vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité retient la candidature de Monsieur SOUDIANE et Melle LIGIOT, couple recommandé par le SICLER.

Résultat de la consultation pour l'aménagement du logement social

LOT	ENTREPRISE RETENUE	PRIX H.T
Démolition gros oeuvre	HEBRAS Jacques	10120
Menuiserie intérieure et extérieure	MOINEAUD Christophe	9759.10
Cloisons et isolation	BELLO Mario	9030.73
Electricité, VMC, chauffage	MPS	7027.67
Plomberie, sanitaire, couverture	CHEVAIS Gérard	5645
TOTAL PARTIEL H.T		41582.50
TOTAL PARTIEL T.T.C		43869.54
Divers imprévus		2810
Démolitions en régie		2300
Revêtements de sols en régie		4800
Peinture en régie		6000
Maîtrise d'œuvre + surveillance pour sécurité		9494.75
TOTAL GENERAL TTC		69274.29

Pour des raisons d'obtention de subventions, les travaux ne pourront commencer qu'après le 2 janvier 2007.

Les Opérations et travaux en cours

L'année 2005 a été marquée par un ralentissement des investissements et des programmes de travaux. Ceci n'est pas dû au fait de la Communauté de Communes mais des délais d'instruction des dossiers de subventions que ce soit les services de l'Etat ou du Conseil Général. Par exemple, la Communauté de Communes a reçu en décembre 2005 l'arrêté de subvention de l'Etat pour la réalisation du bâtiment « Farci Poitevin » à Sommières du Clain ; le dossier de demande d'aide avait été déposé début 2004.

Cependant plusieurs programmes de travaux ont débuté depuis l'été 2005.

Aménagement de la ZA Verneuil à Gençay (sortie de Gençay direction Confolens)

Les travaux de viabilisation des terrains ont débuté à l'automne 2005 et sont maintenant achevés.

Ce dossier a évolué avec le temps. Le programme initial prévoyait l'aménagement de 2 lots, il y en aura au final 4 dont 1 étant déjà vendu (activité commerciale) les 3 autres étant réservés (1 activité commerciale et 2 activités artisanales)

Coût des travaux et frais : 240 000,00 € HT

Subventions (Europe et Département) + autofinancement de la Communauté : 140 000,00 €. La différence

sera compensée par la vente des lots.

Aménagement du Centre Culturel La Marchoise à Gençay

Les premiers dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès de l'Europe en décembre 2003. Aujourd'hui les différentes subventions étant accordées le programme de travaux peut être engagé.

Coût des travaux et frais : 850 000 € HT

Subventions (Etat, Contrat de Territoire et Département) : 350 000 €

Communauté de Communes : 500 000 €

Les travaux ont débuté début janvier 2006 et devraient durer 10 mois.

Rappel des travaux : création d'un bâtiment d'accueil et de liaison (entre les deux bâtiments existants), réaménagement du bâtiment actuel (bâtiment face aux terrains de tennis) pour l'accueil des différents ateliers et salles de musique.

Construction d'un laboratoire de farci poitevin à Sommières du Clain

Le permis de construire est actuellement en cours d'instruction. L'appel d'offre pour les travaux devrait être lancé au cours du printemps 2006.

Coût des travaux et frais :

440 000,00 €

Subventions (Etat et Département) : 170 000,00 €

Vente de terrains sur la ZA Galmoisin à St-Maurice

Depuis l'automne 2005, 4 demandes ont été formulées pour l'acquisition de terrains :

- la commune de St-Maurice pour la construction de leur atelier communal,
- un atelier de maintenance,
- un atelier pour le contrôle technique des véhicules.
- un atelier de dallage en pierre.

2 lots sont aujourd'hui vendus (Commune et atelier de maintenance).

Construction d'un garage intercommunal

Depuis le passage en régie de la collecte des ordures ménagères, les différents véhicules et matériel de la Communauté de Communes (tivolis, chaises, ...) sont stockés dans un garage loué sur la Commune de Gençay. Outre le paiement du loyer cette solution comprend quelques inconvénients notamment pas de possibilité pour le lavage des camions ils sont lavés à la déchetterie mais sur une aire peu adaptée).

Il a donc été décidé de construire, près de la déchetterie, un garage intercommu-

Suite article Communauté de Communes

nal pour les différents camions et matériel de la Communauté avec une aire de lavage fonctionnelle. Ce dossier est actuellement à l'étude. Le coût estimatif de l'opération (travaux, honoraires et frais) est estimé à 350 000 € HT financé en partie par une subvention d'Etat (DGE de 105 000 € (dossier actuellement en cours d'instruction).

Le Parc Floral

La gestion en régie directe ne permettait pas de faire progresser le nombre annuel de visiteurs au Parc Floral de la Belle. Après un diagnostic du site, réalisé par le cabinet d'étude BMR & Associés, il est apparu que le Parc était un équipement touristique de qualité mais que sa gestion par la

collectivité pouvait être un frein au développement futur de ce site.

C'est pourquoi, à l'automne 2005 les élus de la Communauté de Communes, ont décidé de lancer un appel d'offres pour effectuer une délégation de Service Public avec gestion privée. La contrainte principale et obligatoire pour le futur gestionnaire est que le site garde une vocation touristique.

Deux candidatures ont été déposées :

- M. LE GRELLE, Directeur de la Vallée des Singes,

- une société de CLICHY, qui a très vite renoncé à faire des propositions.

Actuellement les négociations sont en cours seulement avec Monsieur LE GRELLE qui prendra officiellement la gestion du Parc le 6 mai 2006.

Dans tous les cas, la Communauté de Communes reste propriétaire du Site, le futur repreneur versant un loyer annuel à la Communauté de Communes et prenant en charge les futurs investissements.



Le Syndicat Mixte du Clain Sud

Depuis sa création en décembre 2000, le Syndicat Mixte du Clain Sud a accompli un travail important sur l'ensemble du bassin du Clain Sud et de ses affluents.

La carte jointe, résumant les interventions portant sur les années comprises entre 2002 et février 2006, illustre bien, s'il en était besoin, la raison d'être de notre syndicat.

Pour 2005, un bilan plus précis met en évidence les points suivants.

TRAVAUX

- Entretien et restauration d'environ 40 km de rivières: Payroux aval de Mauprévoir, St Martin L'Ars, Le Clain à Payroux, Joussé, Château-Garnier ainsi que des interventions sur les autres communes notamment celle bordant le Clain en aval de Sommières, de la Dive et de la Bouleure.
- Frayère à brochet sur la commune de Voulon (1,1 km en 2 zones avec la Fédération de Pêche, l'Agence de l'Eau et les

fonds Leader+ par l'intermédiaire du Pays Civraisien.

- Restauration de 400 m sur le Fontou avec des agriculteurs et l'école de BTS de Melle pour dévaser le cours d'eau (environ 15 bennes de pierres de champs et 2 frayères à truite créées)
- Réalisation de 4 micro-seuils à Mauprévoir pour créer une dynamique
- Réalisation d'une frayère à truites à Ceaux avec le Pays Civraisien
- Remplacement du gué

Suite article Syndicat Mixte

busé de Romagné à Payré par un gué empierré (il en reste un sur la Dive mais le propriétaire ne veut pas d'intervention).

DOSSIERS

- Préparation du dossier « Contrat de restauration-Entretien du Clain.

Pour 2006 sont prévus :

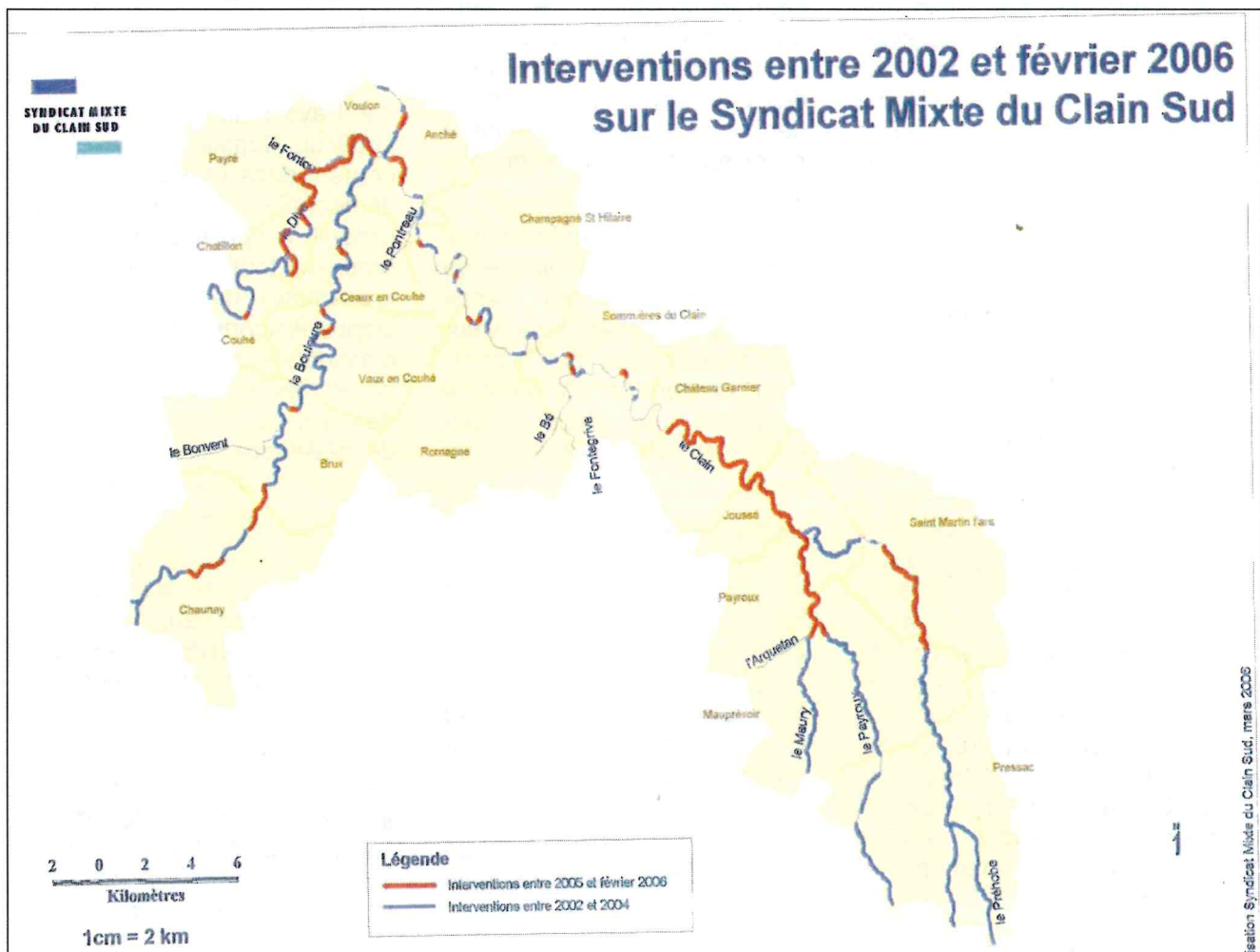
TRAVAUX

- Entretien et restauration sur le Clain en aval de Château-Garnier jusqu'à Sommières -Romagne - Champagné-St-Hilaire; interventions sur le Clain amont et Préhobe à Pressac et entretien du Maury en fin d'année.

- Interventions sur les autres communes.

DOSSIERS

- Contrat Entretien et Restauration décalé d'un an
- Balisage du Clain en aval de Sommières jusqu'à Anché pour les canoë kayaks (avec le Pays Civraisien)
- Création d'un site internet avec cartes, photos, et articles...



Le Pays Civraisien est un syndicat mixte créé à l'initiative des élus et qui agit sur un périmètre bien précis, à savoir les quatre cantons : Gençay, Couhé, Civray et Charroux, à l'exception d'une commune Usson du Poitou rattachée pour sa part au Pays Montmorillonais.

Le rôle du Pays Civraisien est d'apporter un appui, technique, parfois financier, aux autres structures que sont les Communautés de Communes, les communes, les administrations présentes, mais aussi les associations ou encore les personnes privées. Ceci pour favoriser quand cela s'avère nécessaire soit une réflexion d'ensemble, soit une mutualisation de moyens.

Loin d'être un échelon administratif de plus, le Pays trouve sa place également en assurant des relations privilégiées avec les partenaires que sont l'Europe, l'Etat, la Région, le Département. Ainsi le Pays a pu contractualiser avec l'Europe sur la procédure LEADER + (pour mémoire Civray a bénéficié des fonds européens dans le projet de l'île Fouin), c'est le cas également avec la Région sur les Contrats de Territoire, ou encore les crédits obtenus pour les Opérations Rurales Collectives qui viennent en soutien auprès des commerçants et artisans.

Ce sont là des crédits qui ne seraient pas accessibles sans cette vision territoriale d'ensemble.

Appui technique, nous en parlions, aux porteurs de projets publics et privés avec l'aide de

techniciens recrutés par le Pays dans divers domaines (*patrimoine, énergies, culture, tourisme, économie...*). Par exemple c'est une aide directe au montage du projet de réhabilitation de l'ancien bâtiment Orgerie à Civray, pour y créer un espace service aux entreprises.

Le rôle du Pays est donc, on le voit, d'apporter un plus en terme de réflexion, de coordination, de promotion, de recherche de financement, de contractualisation, et ceci dans une vision territoriale, sur un périmètre qui, dans bien des cas, est un périmètre de pertinence (*agir par exemple à ce niveau de territoire pour la promotion touristique*).

Le Pays répond enfin à des appels à projets (*à l'image de la procédure Leader*), lance des études généralement sur des thématiques qui concernent l'ensemble du territoire (*exemple une étude paysagère et architecturale en cours*)

L'exemple le plus récent étant le travail entrepris sur les technologies numériques, le Pays retenu site pilote expérimental, a pu obtenir des expérimentations et des déploiements techniques qui vont permettre le désenclavement du territoire dans un avenir très proche.

Civray a ainsi bénéficié de l'offre ADSL dès septembre 2003.

Idem le Pays a pu engager tout un travail de fond sur l'accueil de résidents étrangers, à l'image de nos amis citoyens britanniques, dont on sait désormais l'importance pour notre territoire, que ce soit en

données économiques, patrimoniales, et nous l'espérons bientôt dans des échanges culturels qui favoriseront une meilleure connaissance.

Les ressources du Pays, qui ne perçoit pas directement l'impôt, proviennent des quatre Communautés de Communes, des trois Chambres Consulaires adhérentes au syndicat et des crédits d'Etat, de la Région et du Département. Pour le reste ce sont des financements obtenus sur candidatures, dotations, subventions ou crédits d'ingénieries.

Le Pays enfin anime depuis 2002 un Conseil de Développement dans un souci réel de démocratie participative. Ce conseil composé de 60 membres, de tous les milieux représentatifs du territoire, socioprofessionnels ou membres d'associations, réfléchit et propose des orientations, voire des actions, dans un objectif de développement du Pays à l'échelle de dix ans (*Charte en cours de rédaction*).

Le Pays regroupe vingt huit membres, il est présidé par André Sénécheau, maire et conseiller général, assisté d'un bureau de neuf personnes.

Le Pays compte dix personnes employées, auxquelles s'ajoutent les personnels de la PAIO (*mais dont le statut évoluera au 1^{er} janvier 2005 et deviendra indépendant du syndicat*).

Aménagement du territoire, orientations, soutiens techniques et financiers, recherche de financements, autant d'actions remplies par le Pays Civraisien dans le souci d'agir.



**CHATEAU- GARNIER ,
Sorégies est là.**

Créée il y a plus de 80 ans par 269 communes du département de la Vienne, Sorégies accompagne au quotidien les collectivités et leurs habitants. En réalisant des travaux qui garantissent la qualité de l'électricité et l'accès au gaz pour de nombreux habitants, Sorégies est aussi particulièrement sensible à la mise en valeur des communes et de leur patrimoine avec la mise en place et l'entretien de l'éclairage public et la recherche de solutions personnalisées selon les besoins de la commune pour le bien être de ses habitants.

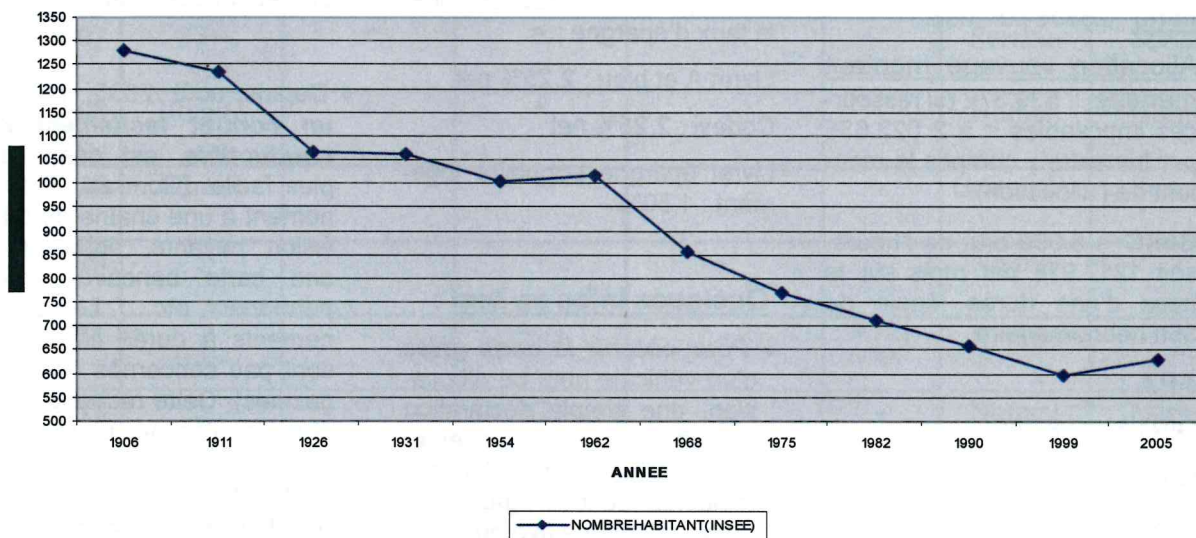
En 2005, elle a ainsi accompagné la commune de Château Garnier par des travaux d'entretien de l'éclairage public et par la pose d'illuminations pour égayer vos rues en fin d'année. En 2006, Sorégies va mettre en service le réseau électrique du nouveau lotissement Le bois de la Barrière et enfouir les lignes électriques du centre bourg afin d'améliorer votre cadre de vie.

Pour tous les habitants, Sorégies apporte cette année une solution personnalisée en matière d'énergie, de

confort, de tranquillité, de contrat et de financement : Mon Habitat par Sorégies. Cette offre complète vous permet de choisir la bonne énergie, les meilleurs matériels, un contrat adapté précisément à vos besoins avec, si vous le souhaitez des services complémentaires pour mener à bien tous vos projets. Ainsi, Sorégies confirme son implication dans votre quotidien et ses valeurs fondamentales : proximité et réactivité.

Evolution de la population de Château-Garnier

EVOLUTION DE LA POPULATION DE CHATEAU-GARNIER DEPUIS 1906



Le recensement de l'INSEE confirme la tendance à la hausse de la population dans notre commune, qui n'est pas seulement d'ue aux habitants anglais (qui sont le plus souvent exclus du recensement puisque notre commune ne reste pour eux qu'une résidence secondaire).

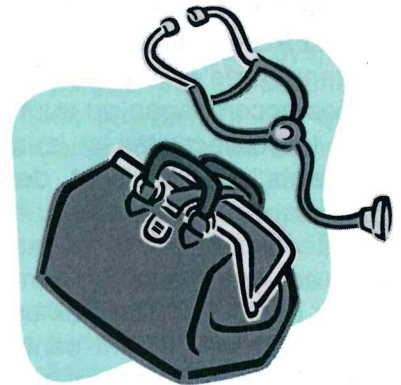
Service de garde des médecins

Vous avez des problèmes de santé et vous souhaitez consulter un médecin :

- Vous appelez votre médecin référant du lundi au vendredi de 8h à 20 h et le samedi matin de 8h à 12h
- Vous appelez le médecin de garde au **05 49 38 50 50** du lundi au vendredi de **20h à 8h** le lendemain, **le samedi de 12h à 24h, le dimanche et jour fériés de 8h à 24h.**
- En dehors de ces horai-

res, c'est un médecin régulateur qui vous conseillera et vous guidera si besoins vers les urgences.

- **En cas d'extrême urgence appeler directement le 15 à partir d'un poste fixe ou le 112 à partir d'un portable.**



Quelques chiffres clés de la vie quotidienne

Le R.M.I. (Revenu Minimum d'Insertion) :

- 433.06€ pour une personne seule
- 649.59€ pour un couple

Plafond de la sécurité sociale : 2589€ par mois

Allocation veuvage montant mensuel : 539.37€ (si ressources imposables < à 2 022.63€ par trimestre y compris le montant de l'allocation).

SMIC : 8.03€ brut de l'heure, soit 1217.91€ par mois sur la base d'une durée légale de 35h hebdomadaire.

APA :

GIR1 = 1168.76€

GIR2 = 1001.79€

GIR3 = 751.34€

GIR4 = 500.90€

Le montant de l'APA est égal au montant de la fraction du

plan d'aide que le bénéficiaire utilise, diminué, le cas échéant, d'une participation à charge. Sont exonérés de participation les personnes ayant des revenus inférieurs à 658.04€ mensuel.

Livret d'épargne :

A compter du 1^{er} février 2006, le taux d'épargne :

Livret A et bleu : 2.25% net

Codevi : 2.25% net

Livret épargne populaire logement : 1.50%

Quelques infos en bref :

- **Pour obtenir la carte grise** d'un véhicule neuf ou d'occasion, une simple déclaration ne suffit plus, il faut présenter un justificatif de domicile (quittance de loyer, gaz, électricité, téléphone fixe ou assurance logement).

- Depuis avril 2005, **conduire un véhicule sans assurance ou sans permis de**

conduire est lourdement sanctionné. Ces faits sont considérés pour un délit et passible de :

- Sans assurance : amende de 3750€ et un retrait de 3 points fermes

- Sans permis : un an de prison et 15000€ d'amende

- Depuis août 2005, **résilier un contrat tacitement reconductible**, est désormais plus facile. (Contrats : abonnement à une chaîne de télévision payante, adhésion à une carte bancaire, crédit permanent, etc...). Les abonnements à durée limitée ne sont pas concernés (ex. magazines). Cette résiliation doit être signalée par courrier recommandé 1 mois au moins avant la date d'échéance à l'organisme concerné par le contrat non reconduit.

Les nouveaux renseignements = 118 ...

Ce qu'il faut savoir avant d'appeler !

• La liberté de choisir

Le 12 disparaît. Il est remplacé par les 118 : les nouveaux services de renseignements. Pas besoin d'en adopter un une fois pour toutes. A chaque appel, vous pouvez choisir n'importe lequel d'entre eux. Vous les paierez par l'intermédiaire de votre facture de téléphone : facture de téléphone fixe si vous appelez de chez vous, facture de téléphone mobile si vous appelez depuis votre mobile.

• Les appels surtaxés

Comme le 12, les nouveaux services de renseignements coûtent cher : rarement moins de 1€ l'appel. Autant que possible, évitez de les appeler. Un annuaire, un bon vieux Minitel ou un ordinateur connecté à Internet permettent de trouver rapidement la plupart des renseignements téléphoniques sans se ruiner.

Un même service de renseignements ne coûte pas le même prix selon que vous appelez depuis une ligne fixe ou depuis un mobile. Le tarif est même différent selon l'opérateur. L'essentiel des tarifs est détaillé sur le site Internet officiel : www.appel118.fr. Attention, si vous appelez depuis une ligne du type Freebox ou Neufbox, le tarif est encore différent : renseignez-vous auprès de votre opérateur.

• La mise en relation

Une fois qu'ils ont trouvé le numéro que vous leur demandez, la plupart des services de renseignements proposent de vous mettre en relation avec le correspondant. Attention, certains d'entre-eux surtaxent la communication qui suit la mise en relation. Dans ce cas, mieux vaut refuser celle-ci, raccrocher et composer vous-même le numéro de votre correspondant.

Un petit tableau comparatif des principaux opérateurs

	Renseignants par appel	SMS de confirmation	Renseignants inversés	Renseignants internationaux	Mise en relation	Appel depuis un fixe	Appel depuis un mobile
118000	Illimité	*	*	-	-	Surtaxe	Surtaxe (5)
118007	3	*	*	-	-	Surtaxe	Surtaxe
118008	Illimité	*	*	-	-	Normal	Normal
118218	Illimité	*	*	*	-	Gratuit (4)	Surtaxe
118710	3	-	-	-	-	Normal	-
118711	2	-	*(1)	-	*(3)	Normal	-
118712	3	*	*(2)	-	-	Normal	Normal
118713	2	-	-	-	-	-	-

(1) Surcoût de 0.12€ pour la recherche inversée. (2) Une seule recherche inversée par appel. (3) Surcoût de 0.15€ pour la mise en relation, non disponible pour les appels depuis un mobile. (4) Dans la limite de 20 minutes. (5) Sauf pour les appels depuis un mobile Bouygues Télécom tarif normal..

L'été est là, peut-être la canicule ?



Que faut-il faire en cas de forte chaleur ?

- Je bois de l'eau (thé, tisane, jus de fruit...) tout au long de la journée, même si je n'ai pas soif.
- Je me rafraîchis régulièrement avec un brumisateur, un linge mouillé...le visage, le cou, les bras et les jambes.
- J'évite les sorties en pleine chaleur (12h à 16h).
- J'évite les activités trop physiques et je m'habille légèrement.
- Je me protège du soleil (chapeau, lunette, vêtement ample en coton, etc...).
- La journée, je ferme mes volets, mes fenêtres, mes stores et rideaux coté soleil. La nuit, j'ouvre les fenêtres et j'aère dès qu'il fait assez frais.
- Si la chaleur me met mal à l'aise et que je suis seul(e), je demande de l'aide à un parent, un ami, un voisin. Je ne reste pas isolé(e).
- Je peux également appeler le CCAS (à la Mairie au 05 49 87 80 11) qui fera le nécessaire pour qu'une personne se rende à votre domicile.
- Si près de moi une personne est victime d'un coup de chaleur (donc en danger), je dois immédiatement contacter les secours en composant le 15. En attendant leur arrivée, transportez la personne dans un endroit frais, aspergez là d'eau fraîche, faites là boire, enlevez ses vêtements ou recouvrez là d'un linge humide.

LE PLAN CANICULE

Le Plan Canicule prévoit que la Mairie est chargée de tenir un registre des personnes fragiles vivant à leur domicile. Le but de ce registre est de permettre l'intervention des services sociaux et de santé en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Ces personnes peuvent se faire inscrire :

Conditions d'inscription :

- Etre âgé de plus de 65 ans
- Ou être âgé de 60 à 65 ans et être reconnu inapte au travail
- Ou être adulte handicapé

L'inscription :

- L'inscription peut se faire à la demande de l'intéressé ou de son représentant légal ou d'une tierce personne (voisin, ami, association etc...)
- Elle sera présentée par lettre adressée à la Mairie ou par téléphone (05 49 87 80 11) ou en vous présentant au secrétariat de Mairie.



Le CCAS

Comme tous les ans, en décembre, le CCAS et la municipalité ont réuni nos aînés pour un goûter récréatif.

Comme d'habitude une quarantaine de personnes est venue passer l'après midi à la Salle des Fêtes.

Deux intervenants de La Marchoise de Gençay étaient présents et ont raconté à nos aînés quelques histoires et contes anciens dans un patois régional parfaitement maîtrisé.

Lors de la distribution de la

gazette nous avons remis des friandises et chocolats aux personnes n'ayant pu se déplacer ainsi qu'à nos aînés pensionnaires de la maison de retraite à qui

nous avons rendu visite (merci à Catherine Martin et Samuel Moineaud pour l'accueil qu'ils nous réservent tous les ans).



Le Petit Théâtre

La troupe du Petit Théâtre remercie tous les spectateurs de leur présence et de leurs encouragements.

Vos rires et vos applaudissements nous motivent encore et toujours à continuer et à vous offrir des bons moments de détente et de bonne humeur.

Si vous vous sentez l'âme d'une actrice ou d'un acteur, rejoignez-nous ou contactez :

Sébastien au 05 49 59 10 34

ou

Laurence au 05 49 97 09 87



Cette année sera une année riche et mouvementée pour l'Association des Parents d'Elèves.

Nous avons commencé par la traditionnelle fête de Noël qui a rassemblé beaucoup de monde cette année avec, comme toujours une prestation de qualité des enfants de l'école.

Le Père Noël toujours attendu avec impatience par les plus petits n'a pas manqué le rendez-vous. L'année finissait en beauté.

Le début de l'année fut moins réjouissant, quand nous avons appris un projet de fermeture de classe à Château Garnier et la possibilité d'un regroupement avec Usson. Beaucoup d'effervescence autour de cette nouvelle qui nous a tous affolés. Une période qui a été difficile tant le sujet est passionnel et les esprits peuvent facilement s'échauffer. Nous avons réussi avec l'aide de la Commune à obtenir de l'inspection un sursis. Cela ne pourra fonctionner que si les effectifs de l'école augmentent. Chacun est conscient des difficultés actuelles en logement, transport et emploi par rapport à une vie rurale. Mais un facteur important est aussi la convivialité, l'ouverture et l'accueil qu'un petit village peut apporter aux nouveaux arrivants. Et chacun à sa mesure en est aussi responsable. Une bataille est gagnée pour cette année, mais la vigilance est de mise. Une fois soulagés, les parents de l'APE se sont mobilisés pour le carnaval. Le beau temps (malgré le froid) était encore au rendez-vous pour promener bonhomme carnaval dans le



bourg. Une belle journée, comme toujours, pour les familles présentes. Nous remercions aussi tous ceux qui ont ouvert leurs portes pour accueillir les enfants et participer ainsi à la fête.

L'absence de beaucoup d'enfants à cette manifestation nous a incité à changer de formule. Ainsi, l'association des parents ne reconduira plus le carnaval un samedi après-midi (certains enfants ont des activités ou partent en week-end) mais le jour du mardi gras en partenariat avec l'équipe enseignante. Ceci permettra à la totalité des enfants de profiter de cette fête qui est toujours très appréciée.

Enfin, une première pour cette année, l'école de musique du Pays Gencéen a proposé à l'association de parents de réaliser sa fête le 1er juillet en lien avec la fête de l'école. Nous avons accepté cette proposition.



C'est l'occasion d'une journée très animée et dynamique dans notre commune. Pour cette occasion, la fête se déroulera autour de l'école (Place de l'Eglise, Salle Semailles au Vent, rue Alfred Bouchard et dans l'école). La rue Alfred Bouchard sera partiellement barrée, nous vous invitons donc, avant de nous rejoindre, à garer votre véhicule place de l'Europe. De plus les enfants réaliseront un spectacle à forte tonalité musicale, préparé par Sophie Sabourin qui intervient aussi sur l'école de musique.

Cependant, l'organisation de cette fête nécessite des moyens plus importants que de coutume, et tous sont conviés à participer afin que matériellement, l'organisation soit la plus efficace possible. Plus nous serons, moins la tâche sera lourde...

Alors rejoignez-nous le vendredi 30 juin à 17h00 Place de l'Eglise pour l'installation des stands.

Et bien sûr, après l'effort, le réconfort : la satisfaction d'une fête réussie, et la possibilité de vivre ensemble de bons moments !

A très bientôt.

La Communauté Locale Chrétienne



La nouvelle Communauté Locale se met en place petit à petit. Elle a vécu quelques temps forts et en particulier celui-ci.

En effet un esprit de famille, de fête et de recueillement a eu lieu le 12 mars dernier à Château Garnier avec « les appels décisifs » (les appels décisifs sont une étape vers le baptême où les catéchumènes sont présentés à l'Archevêque qui les inscrit sur les registres diocésains, ils sont jugés par l'Eglise, dignes de recevoir le bap-

tême).

Des catéchumènes de 12 à 18 ans et leurs aînés qui n'avaient pu rejoindre Saint Amand-sur-Sèvre la semaine précédente pour cause de neige étaient présents.

Ces 20 jeunes et ces 20 adultes viennent de tous les coins du Diocèse : Niort, Moncoutant, Châtellerault, Poitiers et Neuville du Poitou.

Les catéchumènes ont été appelés un par un par l'Evêque Mgr A.Rouet et l'Assemblée. Cette messe fut vraiment un moment de grande émotion.

Après cette dernière un pique-nique à la salle des fêtes a été organisé afin que

les catéchumènes se retrouvent.

Enfin dans l'après-midi l'équipe diocésaine du catéchuménat des jeunes avait organisé en collaboration avec la Communauté Locale une petite randonnée avec quelques jeux dans Château Garnier.

Cette journée restera dans l'esprit de chacun et elle s'ajoutera à l'histoire de la Communauté Locale de



Hommage



Au revoir Père Baritoux.

Né à Ste Soline (79) en 1919, le Père Constant a été ordonné prêtre en 1944. arrivé à Usson en 1973, il a été amené à desservir progressivement les 6 autres communes du secteur Clouère et Clain, secteur dans lequel il assurera la mise en place des 1ères communautés locales, le 04 mai 1998.

Son service auprès des habitants de Château-Garnier

s'est installé le 1988 à 1999.

Il est décédé le 23 juin 2005 à Plassac Rouffiac (16) dans sa famille

Il repose au cimetière de Rouffiac.

Nous aurons aussi une pensée toute particulière pour M. Gérard Baudoux qui nous a quitté le 16 décembre 2004.

Lui aussi a donné énormément de son temps et de ses connaissances à cette communauté locale naissante qu'il a aidé à grandir jusqu'à la fin de sa vie.

Merci à tous les deux.



Veillez nous excuser pour la diffusion tardive de cet article qui aurait dû paraître dans la gazette de décembre

Le Comité des Fêtes



FOIRE DE LA ST MAURICE

1996-2006

1996 : Renouveau de la Foire de la St Maurice

2006 : Dix ans de succès jamais démenti avec une audience qui s'est développée d'année en année pour devenir l'événement incontournable de fin de saison dans le pays Civraisien.

Devant une telle réussite, on ne peut que renouveler nos remerciements aux bénévoles issus d'associations locales ou indépendantes sans qui rien n'aurait pu se faire.

Remerciements également à la Commune de Château-

Garnier pour son aide constante ainsi qu'à l'UCIAL de Gençay et la Communauté de Communes du Pays Gencéen pour la même raison, sans oublier le Pays Civraisien qui a pris avec efficacité la relève de la Région Poitou-Charentes.

2006 devrait être pour la 11^{ème} édition de notre foire, une année de référence à laquelle notre équipe travaille depuis déjà plusieurs semaines.

Parmi toutes les animations il en est une qui obtient toujours un vif succès. Vous avez deviné ? Il s'agit bien du concours de recettes locales (pâtisserie et autres). Cette année le thème sera

le chocolat. Afin que chacun puisse laisser courir son imagination, les recettes seront libres, dès lors que le composant principal restera le chocolat.

Mesdames et Messieurs les pâtissiers à vos fourneaux.

Bonne chance et merci à l'avance de la part des gourmands.

Le Comité des Fêtes



Le Plan d'Eau



C'est avec beaucoup de soulagement que les membres du plan d'eau ont vu le niveau de l'étang remonté au printemps.

L'empoissonnement prévu n'a pas pu être réalisé comme prévu et le manque de gardon a été compensé par un lâcher massif de carpes et de truites (plus de

800 kg de carpes et près de 400 kg de truites).

Le concours de belote, malgré les protestations de certains qui préféreraient qu'il se déroule l'après midi et non le soir, connaît pourtant un succès grandissant, avec le traditionnel « réveillon ». L'assemblée générale du 12 février, suivie d'un succulent banquet servi par l'Auberge de la Blourde, a permis de faire le point sur la saison 2005 au cours de laquelle le nombre de pêcheurs a été en nette diminution.

L'ouverture 2006, a par contre été excellente avec plus de 100 pêcheurs, et la fréquentation semble bien

meilleure cette année.

Les travaux prévus (couverture du bungalow) n'ont pas encore été réalisés, vu les intempéries du printemps. Cet été encore, Gwendoline et les membres vous accueilleront avec plaisir.



Les fromages de chèvre



Le printemps annonce l'arrivée des fromages de chèvre. Après une éclipse hivernale peu propice à la production laitière, ils réapparaissent avec les premiers pâturages. Le lait est alors abondant et de très bonne qualité.

La région Poitou-Charentes produit à elle seule les 3/4 du lait et la moitié des fromages de chèvre en France. La région Poitou-Charentes offre une variété de terroirs et de paysages dont l'influence est déterminante sur la qualité et la variété des fromages.

Cette tradition est ancienne. Elle remonte à l'expansion de l'Islam des VII^{ème} et VIII^{ème} siècles. Les arabes conquièrent à cette époque une partie de l'Orient et l'Afrique du Nord puis l'Espagne et le sud de la France : Narbonnais et Aquitaine. L'invasion est finalement stoppée à Poitiers par Charles Martel en 732.

En refluant vers l'Espagne, les maures laissent derrière eux des troupeaux de chèvres et des bergers spécialisés dans la fabrication de leurs fromages. C'est de cette époque que date l'implantation des chèvres dans la région. L'élevage de cet animal est peu exigeant. Il s'étendra par la suite à toutes les régions peu fertiles. La chèvre, quant à elle-même, sera longtemps considérée comme la « vache du pauvre ».

A partir des années 50 la race locale Poitevine disparaît progressivement au profit des chèvres « Alpine chamoisée » et Saanan ». Mais c'est vers 1970 que la production caprine s'organise véritablement en Poitou-Charentes, et connaît un développement

considérable, tant sur le plan de l'élevage que sur le plan industriel.

On distingue une centaine de variétés de fromages de chèvre. Cette diversité correspond à la multiplicité des terroirs. Toutefois, cette grande famille n'est pas homogène. Elle comprend tout à la fois des fromages à pâte fraîche, à pâte molle et à croûtes naturelles, fleurie ou lavée et des pâtes pressées non cuites. Il existe aussi quelques rares fromages de chèvre à pâte persillée.

La dénomination fromage de chèvre s'applique exclusivement aux fromages préparés à base de lait de chèvre. Ils doivent afficher 45% de matières grasses. Ils sont fabriqués de manière industrielle ou artisanale. Ce sont alors des fromages fermiers au lait cru.

La qualité du fromage dépend de la qualité du lait, de la saison mais également de l'affinage. Les méthodes de traitement du lait de chèvre sont très voisines les unes des autres : le lait est faiblement emprésuré et caillé, les fromages sont moulés sous forme de palets, de bûches, de pyramides... Ils sont saupoudrés ou non de poudre de charbon de bois pour lui donner un bel aspect « cendré ». Ils sont affinés en hâloirs de 10 à 12 jours minimum.

On les consomme plus ou moins affinés, aussi bien secs que frais ou cassant. Leur texture et leur goût légèrement caprin évoluent avec leur degré de maturité. Ils évoluent aussi tout au long des saisons. Présentés tel quel ou enveloppés d'une

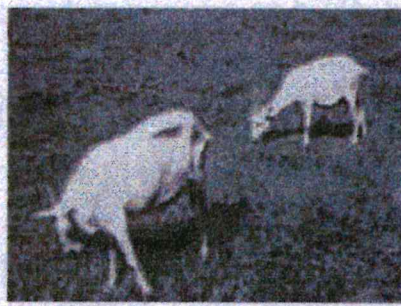
feuille de vigne, de platane ou de châtaignier, ils constituent un aimable et subtil plateau de printemps. Ils peuvent aussi être toastés ou agrémente une salade fraîche ou composée.

Certains restaurateurs proposent des recettes originales telle que la Crêpe de Monsieur Seguin. La crêpe est garnie d'un mélange de fromage de chèvre, type Ste Maure, d'une fondue de poireaux et de champignons, le tout lié aux œufs. On parle aussi d'un gigot farci au chèvre. Autour de l'os, on reconstitue un savant mélange de gigot hâché, de fromage, de ciboulette, d'estragon et de persil, arrosé de Cognac. Le gigot ainsi reconstitué est maintenu dans un crépine et cuit au four. Enfin, en dessert, on peut déguster une tarte tiède au fromage de chèvre frais.

L'accord parfait dépend des goûts personnels, on peut néanmoins l'atteindre avec des crus de terroir.

Il existe actuellement 7 fromages de chèvre bénéficiant d'une AOC :

Le Pouligny St Pierre, le Selles sur Cher, le Crottin de Chavignol, le Picodon de l'Ardèche, le Sainte Maure de Touraine, le Chabichou du Poitou et le Rocamadour.



Le Haricot de mouton à la poitevine



Préparation : 20 minutes

Cuisson : 2 heures environ

Boisson conseillée :

VIN ROUGE DU HAUT POITOU

(A consommer avec modération)

Ingrédients pour 6 personnes

- 1kg d'épaule ou de poitrine de mouton
- 1kg de haricots blancs frais
- 1 bouquet garni
- 1 oignon
- 2 carottes
- 1 poireau
- 1 gousse d'ail
- 40g de beurre
- Huile de maïs
- Concentré de tomate
- Sel et poivre blanc au moulin

Dans la cuisine poitevine, le mouton connaît des recettes assez élaborées comme ce haricot de mouton.

① Découper la viande en morceaux réguliers. Laver les haricots et les mettre dans une casserole, verser dessus 3 litres d'eau froide et porter à ébullition. Laisser bouillir les haricots pendant 10 minutes, puis les égoutter et les faire cuire à nouveau pendant 15 minutes à l'eau avec le bouquet garni auquel on aura ajouté le blanc du poireau.

② Peler les carottes et l'oignon, les couper en fines rondelles. Peler les gousses d'ail et les émincer. Faire chauffer le beurre dans une grande cocotte avec 2 cuillerées à soupe d'huile de maïs. Saler et poivrer les morceaux de viande, les poser dans la cocotte et les faire dorer en les retournant plusieurs fois. Ajouter ensuite les carottes, l'oignon et l'ail, mélanger.

③ Verser un verre d'eau, dans lequel on aura délayé 1 bonne cuillerée à soupe de concentré de tomate, dans la cocotte. Saler et poivrer. Faire mijoter doucement pendant 30 minutes. Egoutter les haricots et les ajouter dans la cocotte. Mélanger délicatement et rajouter de 2 à 3 cuillerées à soupe d'eau chaude. Poursuivre doucement la cuisson pendant 45 minutes. Servir très chaud dans un grand plat creux ou directement dans la cocotte.

Dans une variante plus raffinée, le haricot de mouton est agrémenté de navets cuits à l'eau.

Bon appétit.....



Classe de Mr Roy

Vous reconnaissez-vous sur la photo ou quelqu'un de votre entourage ?

Retournez la gazette pour connaître la réponse

De gauche à droite,
Rang du haut : DELHOUME Marcel, VIGNAUD Jean, RIGAUD Jean, TINGAULT Jacky, CHAMBON Gérard, PLAUD Jean-Claude, BREVET Francis, GRUGEAU Gérard.
Rang du milieu : SIMONET du Moulin, MIGNON Jean-Claude, ARTUS Serge, BERNARD Jean-Claude, FUMERON Michel, DELAGE Albert, COLIN Gérard, LUCQUIAUD Michel.
Rang du bas, assis : ABONNEAU Claude, POUZET Hubert, BAUDIFFIER Jean-Pierre, COLIN André, GIGNER Jean-Louis, BAUDET Noël, VIAUD Marcel, PERAULT Guy, CHEVAIS Gérard.

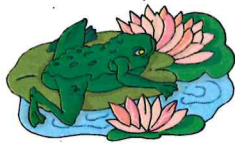


Classe de Mr Bernardeau

Etes-vous parmi ces écoliers ou bien reconnaissez-vous quelqu'un ?

Retournez la gazette pour connaître la réponse

De gauche à droite,
Rang du haut : Rémi THILLET, Robert JARRASSIER, Jean Claude PLAUD, André COLIN, André LEGROS, Daniel COTTINEAU, Michel FUMERON, Gérard GRUGEAU, Francis BERNARD, Lucien BERNARDEAU
Rang du milieu : Albert DELAGE, AUDOIN ?, Roland LEOBET, Marcel VIAUD, Gérard COLIN, Claude ABON-NEAU, Jean Robert ROY, Jean-Claude MIGNON, Henri SIMONNET, Raymond PERRAULT..
Rang du bas : Gérard CHEVAIS, Guy PERRAULT, J. Louis GUIGNIER, Marc VIDEAU



Comité de rédaction :

François AUDOUX

Claude BERNARDIE

Claudine CHEVAIS

Christian DEVERGE

Huguette LEOBET

Claudette MARCHAND

Isabelle RIBARDIERE

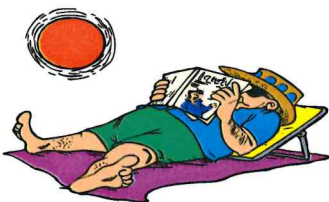
Publication assistée par ordinateur :

Isabelle AUDOUX

Eliane BARREAU

Gwendoline LACOSTE

Michel ROUET



Bonnes vacances.....